

# LA POPULATION

## ET LA VIE ÉCONOMIQUE DE RENNES

### VERS LE MILIEU DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE D'APRÈS LES RÔLES DE LA CAPITATION

Il est une catégorie de documents qui fournit des données très précieuses pour l'histoire des populations urbaines et de leur vie économique, sous l'Ancien Régime, et qui cependant n'a encore été qu'assez peu utilisée <sup>(1)</sup> : ce sont les rôles de la capitation. Nous pensons donc faire œuvre utile en montrant par un exemple ce qu'il est possible de tirer de semblables documents, en essayant de décrire, d'après ces rôles, la population de Rennes vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où la partie de la ville détruite par l'incendie de 1720 a été reconstruite; nous étudierons principalement le rôle de 1758 <sup>(2)</sup>.

(1) Cependant M. TRÉVÉDY a étudié la population de Quimper au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les rôles de la capitation; voy. son article, *Le rôle de la capitation pour la ville de Quimper en 1750* (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1887, t. XIV, pp. 75-111). M. LE LAY a tiré aussi bon parti des rôles de la capitation dans sa thèse, *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1911, pp. 30 et sqq. Cf. encore Gaëtan DE WISMES, *Capitation de Châteaubriant en 1783* (*Mémoires de l'Association bretonne*, année 1904, pp. 187-235), et *Capitation d'Ancenis* (*Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, année 1905, t. XLVI, pp. 43-90). Grâce à l'obligeance de l'auteur, j'ai pu consulter aussi une étude encore inédite de M. Étienne MARTIN, *La population de Vannes au début et à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*. — En dehors de la Bretagne, M. NICOLAI n'a pas négligé cette catégorie de documents dans son intéressante étude sur *La population de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle* (*Revue économique de Bordeaux*, 1905-1909, t. XV-XIX), tirée à part, Giard et Brière, 1909. M. Gaston ROUPNEL, dans son excellente thèse sur *Les populations de la ville et de la campagne dijonnaises au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1922), décrit, de la façon la plus vivante, les diverses classes d'une ville, à bien des égards, analogue à Rennes, puisqu'elle est le siège d'un Parlement et la capitale d'une province.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 4019. Il est intéressant de comparer au rôle de 1758 le rôle de 1788 (*Ibid.*, C 4063); il ne semble pas que la situation respective des diverses classes se soit sensiblement modifiée dans cet espace de

La capitation se percevait en raison de la fortune présumée des contribuables. En effet, créée en 1695, elle était devenue, dès 1701, un impôt de répartition; en principe, elle devait peser sur tous, même sur les nobles, d'après les ressources de chacun. Le chiffre en était fixé pour chaque généralité, et, dans les pays d'Etats, le gouvernement autorisa l'*abonnement*, qui, en Bretagne, s'éleva à 1.800.000 l. Mais, en Bretagne, pas plus qu'ailleurs, la répartition entre les diverses catégories de contribuables ne fut équitable : la noblesse ne fut imposée qu'à 100.000 ou 125.000 l., tandis que la part des villes et communautés s'éleva à 345.000 l. Et, si l'on considère la répartition entre les individus de chaque catégorie, rien ne garantit qu'elle n'ait pas été, en grande partie, arbitraire. C'est surtout dans les villes que l'assiette de la capitation présentait les plus grandes difficultés; les communautés de métiers, taxées en bloc à une somme déterminée, la répartissaient entre leurs membres, sans que l'administration exerçât le moindre contrôle; les bourgeois, non compris dans ces communautés, les officiers de finance étaient taxés à part. Nul doute que la répartition n'ait donné lieu à bien des injustices, à bien des inégalités : nous en trouvons la preuve dans les nombreuses réclamations produites par les contribuables<sup>(3)</sup>. On ne saurait demander à la capitation la rigueur d'un véritable impôt sur le revenu. Puis, il faut noter que les chefs de famille ayant au moins six enfants étaient partiellement dégrevés. Cependant, si bien des chiffres sont sujets à caution, comme les ressources de chaque contribuable forment la base de

temps. En 1758, la capitation de Rennes s'élève à 73.936 l.; en 1788, elle n'est plus que de 56.344 l.; les cotes sont plus faibles et le nombre des exempts est plus considérable.

(3) Voy. Marcel MARION, *Les impôts directs sous l'Ancien Régime*, Paris, 1910, pp. 49 et sqq., et *Histoire financière de la France*, Paris, 1917, t. I; Ant. DUPUY, *Etudes sur l'administration municipale en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1891 (extr. des *Annales de Bretagne*), pp. 165 et sqq.; L. GUIHENNEUC, *La capitation proprement dite dans l'ancienne province de Bretagne de 1695 à 1788*, Rennes, 1905 (thèse de doctorat en droit). Cf. LARDÉ, *La capitation dans les pays de taille personnelle*, Paris, 1906.

la répartition, la plupart des cotes peuvent être considérées comme correspondant approximativement aux revenus des contribuables; en gros et dans l'ensemble, elles contiennent ces renseignements d'une réelle valeur sur la condition économique et sociale des diverses classes qui constituent la population urbaine (4).

Puis, — et ce n'est pas leur moindre intérêt, — ces rôles, et notamment les rôles de Rennes que nous avons étudiés, présentent l'aspect de véritables *terriers* urbains. Rue par rue, maison par maison, appartement par appartement, les rôles de Rennes énumèrent tous les contribuables et même les habitants non taxés. On peut se rendre compte ainsi de la répartition économique et sociale de la population dans les différents quartiers de la ville.

## I

### LA CONFIGURATION DE LA VILLE.

#### RÉPARTITION SOCIALE DES DIFFÉRENTS QUARTIERS.

Il importe tout d'abord de se représenter la configuration de la ville de Rennes vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est loin d'avoir l'extension que nous lui connaissons aujourd'hui. Ensermée encore dans des murailles qui n'ont définitivement disparu qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle s'étend surtout au nord de la Vilaine et n'a guère qu'une étendue de 1.200 mètres d'est en ouest; son extension vers le nord a été encore plus tardive, et là ses limites sont à peu près marquées par la rue des Fossés. Au sud de la Vilaine se trouvent de bas quartiers, qui ne s'étendent guère au delà de l'actuel boulevard de la Liberté, et qui sont souvent inondés par les eaux de la rivière. En dehors des remparts, on aperçoit des faubourgs, qui ne cessent de s'étendre au

(4) Notons encore que les rôles mentionnent les domestiques qu'emploie le chef de famille.

cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le long des onze routes qui rayonnent autour de la ville, mais la population y est relativement clairsemée.

Avant l'incendie de 1720, Rennes avait un aspect peu moderne, qui correspondait assez exactement à la description qu'en avait donnée Dubuisson-Aubenay, dans son *Itinéraire de Bretagne*, de 1636 <sup>(5)</sup> :

La ville est peu belle... le pavé est fort petit et pointu; les rues étroites, les maisons s'élargissant par le haut en sorte qu'en beaucoup de lieux elles se touchent presque l'une l'autre et à peine le jour entre-t-il dans les rues; car les seconds étages s'avancent en dehors sur les premiers, les troisièmes sur les deuxièmes et ainsi toujours se vont estreignant. Et, comme les logis sont partie de pierre ardoisine et principalement de bois, les rats et les souris y sont en plus grand nombre que j'aye jamais veu en aucun lieu.

Aspect peu séduisant, mais qui est celui de la plupart des villes au XVII<sup>e</sup> siècle : Dijon aussi s'entasse sur un espace resserré et présente tout un réseau de rues étroites, mal pavées, bordées de maisons en bois <sup>(6)</sup>.

Mais voici que l'incendie de 1720 détruit une partie de l'ancienne ville, 27 rues, 800 maisons, démolissant tous les quartiers compris entre les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Germain, entre la Vilaine et le Palais de Justice. Pour la reconstruction, l'autorité royale imposa un plan uniforme, comprenant des rues rectilignes, relativement larges, l'édification de maisons de deux, trois étages, avec des rez-de-chaussée à arcades et en granit, et des toits « à la mansarde ». Ces nouveaux quartiers furent habités par l'aristocratie, les riches bourgeois, les hommes de loi, les marchands les plus aisés <sup>(7)</sup>.

(5) *Itinéraire de Bretagne*, éd. des Bibliophiles bretons, Nantes, 1898-1902, t. I, p. 20.

(6) Voy. G. ROUPNEL, *op. cit.*, p. 112 et sqq.

(7) Paul BANÉAT, *Le Vieux Rennes*, 1904, pp. 20 et sqq. (extr. des *Mémoires de la Soc. archéologique d'Ille-et-Vilaine*); H. GAILLARD, *De l'influence des conditions topographiques sur le développement de la ville de Rennes* (*Annales de Bretagne*, 1909, t. XXIV, pp. 338 et sqq.). — Notons qu'à Paris, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on construisit beaucoup de nouvelles maisons, des maisons à

On peut donc, en 1758, pour la répartition sociale de la population, distinguer trois groupes de quartiers :

1° *La vieille ville*, qui conserve ses rues étroites, ses vieilles maisons à un étage, serrées les unes contre les autres. C'est là qu'habitent surtout les artisans, maîtres et compagnons des petits métiers, les teinturiers, les corroyeurs et blanconniers, les blanchisseurs, les manœuvres, hommes de peine, porteurs, etc.

Voici les rues comprises dans ces vieux quartiers : Saint-Hélier; — Vasselot; — de la Parcheminerie; — de l'Isle ou de la Poissonnerie; — Saint-Michel (Rallier); — les Lices; — carrefour Jouault; — porte Mordelaise et boulevard; — rue Nantaise; — rue Saint-Louis; — Saint-Etienne; — Saint-Martin; — Saint-Dominique (auj. rue Saint-Malo); — place Sainte-Anne; — Champ-Jacquet; — rue des Fossés; — rue Saint-Melaine; — rue Reverdiais (auj. rue d'Antrain); — rue Baudrairie; — Vau-Saint-Germain; — rue Chalais; — Pré-Botté; — Toussaints; — Pré-Perchet; — Saint-Thomas; — Saint-Benoist; — Champ-Dolent; — Derval; — Corbin; — contour de la Motte; — rue Saint-Georges; — Saint-Guillaume; — Saint-Yves; — du Chapitre; — des Dames; — du Griffon.

Remarquons d'ailleurs que ces cinq dernières rues, situées dans la plus ancienne partie de Rennes, n'ont nullement un caractère populaire; elles sont surtout habitées par des prêtres (notamment par les chanoines de la cathédrale), par des nobles, de riches rentiers, des hommes de loi. Les rues Derval, Corbin, Saint-Georges, qui contiennent quelques anciens hôtels, sont habitées tout à la fois par de riches bourgeois et par une nombreuse population de gens de métiers. Les quartiers au sud de la Vilaine sont les plus misérables de tous.

2° *Les faubourgs*, beaucoup moins étendus qu'aujourd'hui.

d'hui, ont à peu près le même aspect que les vieux quartiers, mais, à mesure qu'on approche de la campagne, les maisons sont moins tassées les unes sur les autres. Leurs habitants appartiennent, en général, aux métiers les plus pauvres; ce sont aussi des compagnons de charpentiers, de teinturiers, de blanconniers, corroyeurs et tanneurs, des ouvriers de manufactures.

Voici les principaux faubourgs : Bourg-l'Evêque (faubourg de Brest); — Paux-Lieux (le Mail); — Capucins (faubourg d'Antrain); — Hüe (faubourg de Paris); — Saint-Héliier; — la Madeleine (faubourg de Nantes); — la Palestine. — Notons que trois de ces faubourgs (Hüe, des Capucins et de la Palestine) prennent assez vite un caractère semi-rural; c'est là qu'habitent surtout les jardiniers; quelques fermes s'y montrent de place en place.

3° Le troisième groupe est constitué par les *quartiers neufs*, reconstruits après l'incendie, comprenant des maisons à deux ou trois étages avec des boutiques assez spacieuses, sinon bien élégantes, des mansardes. Les appartements sont généralement assez vastes avec quelques belles pièces. Comme la construction a coûté cher, le plus souvent plusieurs personnes se sont associées, de sorte que chaque étage a son propriétaire particulier. Les boutiques sont occupées surtout par des marchands relativement aisés; mais, dans les mansardes, logent des porteurs, des couturières, des brodeuses, de petits tailleurs, et aussi de petits employés de l'administration et des tribunaux.

Voici les principales rues de ces quartiers neufs : Volvire; — Pezé (auj. de l'Horloge); — Rohan; — Beaumanoir; — Clisson; — Montfort; — place Saint-Pierre; — rue de la Monnaie; — Saint-Sauveur; — de Toulouse; — de Château-renault; — Dugesclin; — Dauphine (auj. Lafayette); — rue aux Foulons (auj. Lebastard); — rue Royale (auj. rue

Nationale); — place du Palais; — rue d'Estrées; — rue Bourbon; — rue des Francs-Bourgeois; — rue d'Orléans<sup>(8)</sup>.

## II

### L'INDUSTRIE. — LES ADMINISTRATIONS

Rennes n'est ni une ville de grande industrie, ni une ville de grand commerce. Cependant, on y trouve une « manufacture de fils » que l'on blanchit, que l'on retord dans les moulins, et que l'on teint, manufacture qui emploie plus de 5.000 personnes, et aussi des tanneries, qui occupent plus de 300 ouvriers. Mais on n'y voit presque aucune autre manufacture, si ce n'est celle du sieur Leboucher et quelques faïenceries. Le grand commerce n'est guère représenté non plus à Rennes; le trafic le plus important est celui des toiles noyales<sup>(9)</sup>. La plupart des marchands notables sont des *fournisseurs* : marchands de drap et soie, orfèvres, libraires, assez peu nombreux d'ailleurs. — Les denrées agricoles ne donnent pas lieu non plus à un grand commerce; Rennes est un marché agricole assez considérable, mais d'une importance locale; l'exportation des grains, à cette époque, se fait surtout par les ports<sup>(10)</sup>.

Rennes a essentiellement le caractère d'une ville administrative; là résident l'intendance, la commission intermédiaire des États de Bretagne, les principaux services financiers (devoirs, fouages, domaines); là surtout réside le Parlement de Bretagne, où tant de procès sont portés en appel. A Rennes, la bourgeoisie sera donc représentée surtout par des hommes de loi et des gens de finance, qui y

(8) Pour la topographie de Rennes, voyez le plan donné par BANÉAT, *Le Vieux Rennes*.

(9) Voy. H. SÉE, *L'industrie et le commerce de la Bretagne dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après le mémoire de l'intendant des Gallois de la Tour*, Rennes, 1922, pp. 11-12 (extr. des *Annales de Bretagne*, t. XXXV).

(10) Voy. LETACONNOUX, *Les substances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 1909, pp. 74 et sqq.

coudoient un assez grand nombre de familles nobles, souvent apparentées aux familles parlementaires.

D'ailleurs, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on considère sa population, Rennes n'est qu'une ville de second ordre <sup>(11)</sup>. On ne peut, sans doute, donner aucun chiffre précis de la population, puisqu'il n'existe pas encore de recensement; on n'a que des évaluations tout approximatives; vers la fin de l'Ancien Régime, l'administration a basé ses calculs sur le mouvement des naissances. C'est ainsi que la *Population du royaume*, de 1787, indique, pour Rennes <sup>(12)</sup>, 32.021 habitants; Necker, dans son *Administration des finances*, 35.500 <sup>(13)</sup>. Tentons une autre évaluation, en prenant pour base le rôle de la capitation de 1788. Il comprend 5.313 cotes; en comptant en moyenne 4 personnes par cote, on obtiendrait le chiffre de 21.252 habitants; en comptant 5 personnes, 26.565. Admettons que les non-capités représentent un cinquième de la population totale, nous arriverions, dans le premier cas, au chiffre de 25.512 et, dans le second, au chiffre de 31.878. Cette dernière évaluation paraît très vraisemblable, et on peut admettre que Rennes avait environ 32.000 habitants, à la fin de l'Ancien Régime, et peut-être 30.000, vers le milieu du siècle.

(11) Cependant, à cet égard, elle tient un rang honorable, le quinzième, d'après la *Population du royaume*, de 1787. C'est qu'à cette époque les villes de province n'ont qu'une population fort médiocre; une seule, Lyon, dépasse 100.000 âmes; Dijon en a moins de 21.000; Grenoble, moins de 23.000.

(12) La *Population du royaume*, de 1787, a été présentée par Calonne à l'assemblée des Notables (Arch. Nat., H 1444, citée par LEVASSEUR, *La population française*, t. I, p. 227).

(13) *Administration des finances*, 1784, t. III, p. 283. Quant au chiffre de 42.600 habitants, donné par OGÉE, *Dictionnaire de Bretagne* (t. II, p. 445), il est tout à fait invraisemblable. N'oublions pas que la population de Bordeaux, l'un des premiers ports du royaume n'a guère dépassé, au XVIII<sup>e</sup> siècle, 70.000 âmes; voy. NICOLAI, *op. cit.*



## III

## LE CLERGÉ ET LA NOBLESSE.

Il est impossible d'évaluer, d'après les rôles de la capitation, l'importance numérique et la condition économique des deux classes privilégiées. Le clergé est pleinement affranchi de l'impôt, et, quant à la noblesse, si elle y est soumise, elle a ses rôles de capitation séparés.

Le clergé joue surtout un grand rôle comme propriétaire. Le chapitre, les paroisses et surtout les 10 couvents d'hommes, les 13 couvents de femmes, les 3 prieurés possèdent plus de la moitié des immeubles et enserrant de leurs propriétés la ville au nord, à l'ouest et à l'est, lui formant une ceinture presque continue et couvrant de leurs bâtiments et de leurs dépendances la majeure partie des vieux quartiers et des faubourgs<sup>(14)</sup>.

Sans doute, le clergé séculier et régulier ne représente guère que quelques centaines de personnes (environ 600)<sup>(15)</sup>, mais, par les ressources économiques dont il dispose, il constitue un client important pour la population marchande et ouvrière de la ville.

Il est malaisé aussi de connaître le nombre des nobles qui habitent Rennes. Le rôle de la capitation de la noblesse,

(14) Adolphe GUILLOU, *La vente des biens du clergé et des émigrés à Rennes pendant la Révolution*, Rennes, 1910 (extr. des *Annales de Bretagne*, t. XXVI). Cf. A. REBILLON, *La situation économique du clergé dans les districts de Rennes, Fougères et Batn*, 1913, Introd., p. VII.

(15) En 1790, on compte 18 chanoines, les prêtres des 10 paroisses de Rennes, 12 prêtres attachés aux Grand et Petit Séminaire, 110 religieux [123, en 1758, car il faut ajouter 13 Jésuites du collège], 398 religieuses, sans compter une centaine de pensionnaires, et les domestiques attachés à chacun des établissements; cf. A. REBILLON, *La situation économique du clergé de Rennes à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, Fougères et Vitré*, Rennes, 1913 (Coll. des Documents économiques de la Révolution). Avec les aumôniers, les prêtres habitués, on peut compter environ 600 personnes appartenant au clergé. — A Bordeaux, en 1771, 716 personnes des deux sexes vivent dans les communautés religieuses (A. NICOLAI, *op. cit.*, *loc. cit.*, année 1908, t. XXVIII, p. 93). A Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, ces communautés comptent 889 personnes (ROUPNEL, *op. cit.*, p. 150).

de 1758, indique 133 personnes capitées à Rennes et payant des sommes d'ailleurs très variables <sup>(16)</sup>. Mais de ces chiffres on ne saurait tirer aucune conclusion bien précise. On peut admettre que les habitants nobles de Rennes comprennent environ 700 à 800 personnes <sup>(17)</sup>. Les familles nobles les plus riches, celles qui possèdent les plus beaux hôtels <sup>(18)</sup> ou les appartements les plus confortables, sont des familles parlementaires. Elles sont nombreuses, car on compte une centaine de conseillers au Parlement <sup>(19)</sup>. Leurs revenus considérables se dépensent en partie à Rennes; libraires, orfèvres, marchands de drap se réjouissent d'être leurs fournisseurs <sup>(20)</sup>. Et si, d'autre part, l'on considère que les assemblées des Etats attirent assez souvent à Rennes quelques centaines de députés nobles, on peut conclure qu'une bonne partie des marchands et artisans rennais compte les nobles parmi leurs meilleurs clients.

#### IV

##### LA HAUTE BOURGEOISIE : FONCTIONNAIRES, GENS DE FINANCE ET HOMMES DE LOI.

Les fonctionnaires de l'administration royale et des Etats sont assez nombreux. Mais leur situation économique, d'après le rôle de la capitation, ne paraît, en général, qu'assez médiocre. Audouard, le subdélégué de l'intendant, paie 15 livres. MM. de Laquiniaire et de la Charlais, secrétaires de l'intendance, paient, l'un 34 l., l'autre 20 livres.

(16) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 4254; en 1788, environ 80 cotes (*Ibid.*, C 4257).

(17) Le rôle des non-nobles de 1758 indique souvent les habitants nobles; ainsi, dans la rue de l'Hermine, il cite le président de Cornulier, MM. Basbourg, de Rauléon, de Rosnyviven, de Kerhos, Lebrun de la Butterie.

(18) Par exemple, les hôtels de Blossac, de Cuillé, de Roblen.

(19) Voy. A. LE MOY, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1909, pp. 21 et sqq., 52 et sqq.; F. SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne*, 2 vol., 1908.

(20) Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1689 la ville de Rennes a donné 500.000 l. pour obtenir le rappel de son Parlement. — A Dijon aussi, les Parlementaires jouent un rôle prépondérant (ROUPNEL, *op. cit.*, pp. 153 et sqq.)

Parmi les ingénieurs de la province, M. Chocat, l'ingénieur en chef, est coté 150 l. <sup>(21)</sup>, mais Bonvalet, seulement 45 l., et Loyseleur, 37 l.; quant aux piqueurs sur les grands chemins, ce sont de bien petits fonctionnaires : l'un paie 24 l.; un autre, 18; mais il en est qui ne sont taxés qu'à 4 ou 5 l. L'inspecteur des manufactures, M. de Coisy, qui habite boulevard Saint-Georges, a une cote de 75 l. L'huissier des Etats, Dumas, est taxé assez haut (49 l.); il est vrai qu'il est en même temps confiseur. Les greffiers des tribunaux paraissent jouir d'une situation aisée : Simonnet, greffier de la Tournelle, et Le Renaudeau, greffier du Consulat, sont tous deux cotés 45 l. — Puis nous trouvons un grand nombre de commis des administrations qui ne paient que 8 ou 10 livres <sup>(22)</sup>.

Quant aux gens de finance, ils sont très nombreux et quelques-uns d'entre eux comptent parmi les plus hauts capitaux de la ville. La Fontaine, receveur des domaines et bois, paie 600 l.; Du Couedic, intéressé dans les fermes du Roi, est capité 360 l.; Molies, receveur des octrois (dont la femme est marchande), 160 l.; du Boishamon Gardin, contrôleur des eaux et forêts, 170 l.; Dubreuil Moy, receveur des fouages, 102 l.; De Gennes, qui exerce la même fonction, 245 l.; des Hayes Doudart, receveur des saisies réelles, 80 l.; Ginguéné, agent des fermes (et qui est en même temps procureur à la Cour), 100 l.; de Beaufort, trésorier des guerres, 76 l. 10 s.; Delacroix, receveur du décime (et en même temps avocat), 68 l.; Andouillé, directeur des vivres, 120 l.; Christiaux, directeur de la Trésorerie, 127 l.; Gazon, directeur des monnaies, 153 l. et

(21) Chocat de Grandmaison, sous les ordres du duc d'Aiguillon, prit la part la plus active à la construction des routes en Bretagne, surtout en 1756. Son administration, ainsi que celle du duc d'Aiguillon, furent très vivement attaquées par le Parlement et les Etats, en 1764-1765; on leur reprocha surtout les abus auxquels donna lieu la corvée des grands chemins; voy. M. MARION, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*; Barth. POCQUET, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, et *Histoire de Bretagne*, t. VI, pp. 255 et 287 et sq.

(22) Macé de la Rabinais, maître particulier des eaux et forêts, est coté 20 l.

Ragueneil, essayeur, 120 l. <sup>(23)</sup>; Desloges Ménard, receveur du tabac, 76 l. Les employés aux devoirs sont cotés moins haut (Petit, le directeur, 50 l.; Pariette, le caissier général, 80 l.); même observation pour les employés aux contrôles (le directeur, 62 l.; l'ambulant Descoutures, 50 l., et un autre ambulant, Dubois de Pacé, 32 l.). Mais, on le voit, d'une façon générale, les cotes des agents des finances dépassent 100 l. Ils comptent certainement parmi les habitants les plus riches de la ville <sup>(24)</sup>.

Toutefois, ce sont les hommes de loi qui jouent le plus grand rôle dans la bourgeoisie rennaise. S'ils manient moins d'argent que les gens de finance, ils jouissent d'une considération plus haute. Et ils sont très nombreux. — Parmi eux, les procureurs au Parlement, dont la fonction est représentée aujourd'hui par les avoués, tiennent la première place. Ils sont au nombre de 84 et leur cote de capitation est souvent élevée, bien qu'il y ait, dans leurs rangs, des conditions fort diverses. Qu'on considère le tableau suivant de leurs cotes de capitation :

— DE	10	20	30	40	50	60	70	80	90	+ DE
10 l.	à 20 l.	à 30 l.	à 40 l.	à 50 l.	à 60 l.	à 70 l.	à 80 l.	à 90 l.	à 100 l.	100
5	10	11	19	8	10	12	3	1	2	3

Ainsi, 53 procureurs à la Cour paient moins de 50 l., mais 31 d'entre eux sont taxés à plus de 50 l. Il en est peu qui n'aient pas au moins un domestique; la plupart sont assistés d'un clerc. — Ils se font une concurrence effrénée, et leurs procédés ne sont pas toujours d'une par-

(23) Le directeur et l'essayeur des monnaies sont des personnages considérables. Sur le personnel, comme sur la fabrication des monnaies, on trouve beaucoup de renseignements dans l'ouvrage d'Édouard AUBRÉE, *Une famille de monnoyeurs rennais aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, 1903.

(24) A Châteaubriant, ce sont les officiers de la baronnie et les gens de finance qui ont les cotes les plus élevées (G. DE WISMES, *op. cit.*).

faite correction. Trop souvent ils prolongent indéfiniment les procédures et accroissent énormément les frais <sup>(25)</sup>.

Les avocats sont encore plus nombreux. Mais leur condition économique est encore plus diverse que celle des procureurs à la Cour, et leur cote est, en moyenne, plus faible comme le prouve le tableau suivant :

— DE	10	20	30	40	50	60	70	80	90	+ DE
10 l.	à 20 l.	à 30 l.	à 40 l.	à 50 l.	à 60 l.	à 70 l.	à 80 l.	à 90 l.	à 100 l.	100 l.
9	19	17	20	10	8	7	4	4	4	3

Ainsi 75 avocats sont taxés à moins de 50 l. (dont 55 à moins de 30 l.); 30 seulement sont cotés plus de 50 l. Quelques-uns ont une situation fort importante, jouent un rôle considérable aux États de Bretagne comme députés du Tiers; mais il y a parmi eux une plèbe qui vit assez misérablement, sans domestiques, et dont le logement ne consiste qu'en une chambre <sup>(26)</sup>. Toutefois, dans l'ensemble, ils figurent au premier rang de l'aristocratie bourgeoise.

Les procureurs au Présidial ont visiblement une situation très inférieure aux procureurs à la Cour. On en compte 49. Et on jugera de leurs cotes par le tableau suivant :

— DE	10	20	30	40	50	60	70
10 l.	à 20 l.	à 30 l.	à 40 l.	à 50 l.	à 60 l.	à 70 l.	à 80 l.
6	12	13	11	3	3	0	1

Ainsi 45 d'entre eux ont une cote inférieure à 50 l. (31, inférieure à 30 l.); 4 seulement, supérieure à 50 l., et aucun d'eux n'est taxé plus de 80 l. D'ailleurs, le rôle montre

(25) Voy. à cet égard une bonne étude dans SAULNIER DE LA PINELAIS, *Le barreau du Parlement de Bretagne*, pp. 55 et sqq. L'auteur remarque (pp. 69 et sqq.) que les mœurs des procureurs s'améliorèrent dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(26) Sur le rôle des avocats rennais, voy. SAULNIER DE LA PINELAIS, *Le barreau du Parlement de Bretagne*, Paris et Rennes, 1896, pp. 179 et sqq.

qu'ils logent dans des quartiers moins aristocratiques que les procureurs au Parlement. Nombre d'entre eux habitent dans les anciens quartiers, par exemple place Sainte-Anne.

Quant aux notaires royaux, ils sont peu nombreux; nous n'en avons compté que 9. Un seul est taxé 100 l. (Richelot); tous les autres paient moins de 40 l. (un, moins de 10 l.; 3, de 10 à 20 l.; 2, de 20 à 30 l.; 2, de 30 à 40 l.).

Mais, dans l'ensemble, les hommes de loi ont une situation prépondérante<sup>(27)</sup>. Tous ne sont pas également occupés, mais beaucoup vivent largement de leur profession; on peut juger par là du nombre de procès qui viennent se dénouer au Parlement de Bretagne. Et l'on s'explique aussi qu'au moment de la convocation des Etats Généraux, les hommes de loi aient pris la tête du mouvement qui devait aboutir à la Révolution<sup>(28)</sup>.

## V

### LES AUTRES PROFESSIONS LIBÉRALES : MÉDECINS, CHIRURGIENS PROFESSEURS ET MAÎTRES D'ÉCOLE.

Les autres professions libérales ont une situation bien moindre que les hommes de loi. — Les médecins cependant semblent jouir d'une large aisance. Nous n'en avons trouvé que 5 mentionnés dans le rôle de 1758. Ce sont :

(27) A Pontivy, les officiers de justice et les avocats comptent parmi les plus hauts capités (LE LAY, *op. cit.*, pp. 31 et sqq.). A Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, les hommes de loi tiennent aussi une très grande place, mais les avocats ont une situation sociale plus importante que les procureurs (ROUPNEL, *op. cit.*, pp. 168 et sqq.). A Vannes (Et. MARTIN, *op. cit.*), on compte 13 avocats, 24 procureurs, 8 notaires. A Châteaubriant (G. DE WISMES, *op. cit.*), on trouve 5 avocats et procureurs, dont les cotes sont assez élevées.

(28) Voy. H. SÉE, *Le rôle de la bourgeoisie bretonne à la veille de la Révolution (Annales de Bretagne, année 1921, t. XXXIV, pp. 405 et sqq.)*; H. SÉE et A. LESORT, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes* (coll. des Documents économiques de la Révolution), 4 vol., 1909-1912, et notamment, Introd., pp. LII-LXXXVI. — Les officiers seigneuriaux semblent de bien petits personnages à côté des procureurs au Parlement. Dalleyrac, sénéchal de Saint-Melaine, est coté 20 l.; Berteau, greffier de juridiction, 8 l.; Boular, procureur fiscal de Cucé, 7 l. 10 s.; Masson, procureur fiscal de Saint-Melaine, est le plus haut capité, 29 l. 15 s.

MM. de la Boujardière (rue Royale = 100 l.).

Serois (rue de Toulouse = 66 l.).

Roussin (rue d'Orléans = 45 l.).

Le Moyne (rue de Toulouse = 20 l.).

Molien (rue de Toulouse = 36 l.).

Il est probable, d'ailleurs, que souvent on s'adresse, non aux médecins, mais aux chirurgiens, dont les études sont déjà devenues sérieuses, et dont la profession longtemps assimilée à une corporation de métier commence à s'affranchir et à s'anoblir. En 1748, une école de chirurgie avait été créée à Rennes, et, en 1756, un arrêt du Conseil, enregistré par le Parlement en 1757, déclarait que les chirurgiens seraient considérés comme exerçant une profession libérale et seraient comptés parmi les nobles bourgeois<sup>(29)</sup>. Nous en avons noté 16 dans le rôle de 1758. L'un d'eux, De la Rue, habitant la rue d'Estrées, est capité 66 l.; Cornu (Porte Mordelaise), 40 l.; Lavenant (rue de Toulouse), 36 l.; de la Noë, qui est en même temps maître monnayeur (rue Rallier), 34 l. Mais il en est qui sont capités 15 l., 12 l., 10 l., et même 4 l. 10 s.<sup>(30)</sup>. On cite aussi 3 dentistes : deux capités 30 l., et le troisième, 7 l.<sup>(31)</sup>.

Les architectes semblent très peu nombreux. Nous avons relevé les noms de : Villeneuve Forestier, coté 2 l.<sup>(32)</sup>; Forestier jeune, 30 l.; Desourmeaux, non taxé.

L'enseignement supérieur n'est représenté que par l'école

(29) Voy. A. REBILLON, *Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes* (extr. des *Annales de Bretagne*), 1902, pp. 136 et sqq.; Dr Raymond PETIT, *La science et l'art de guérir en Bretagne* (*Annales de Bretagne*, 1887, t. II, pp. 261 et sqq.).

(30) Roncheran du Lattay (rue d'Orléans), 24 l.; Bameul (rue Saint-Germain), 30 l.; Gravelais (rue de l'Entonnoir), 12 l.; Dupont (rue Pezéz), 15 l.; Blin (rue Saint-Michel), 10 l.; Hubert des Isles (rue Saint-Louis), 12 l.; Bastard (aux Lices), 24 l.; Hervé (rue des Fossés), 10 l.; Sireuil (rue Saint-Melaine), 4 l. 10 s.; Leprince et Guillemois (rue Reverdiais), 30 l.; Orry (Palestine), 12 l.

(31) A Vannes, on trouve 2 médecins et 10 chirurgiens; à Châteaubriant, un médecin et 2 chirurgiens.

(32) Cette faible cote est surprenante; peut-être Villeneuve Forestier n'exerce-t-il plus sa profession.

de droit, qui paraît assez florissante à cette époque. Les professeurs de droit, qui exercent en même temps sans doute la profession d'avocats, semblent avoir une situation considérable : Poullain-Duparc, l'illustre jurisconsulte, est taxé 93 l. 10 s.; Marion, agrégé, 51 l.; Drouin, 71 l. 10 s.; Loysel, 45 l.; de Coussy, 34 l.; Lucas, 33 l.; de la Bourdellière, 30 l.; Etasse, agrégé, 17 l. seulement.

L'enseignement secondaire est donné, en ce moment, presque uniquement par le prospère collège des Jésuites, qui contient un grand nombre d'élèves<sup>(33)</sup>. Aussi ne trouve-t-on mention que de rares maîtres de latin et de mathématiques qui semblent n'avoir que de maigres revenus. Un seul maître de latin est taxé 30 l., mais il est en même temps maître de pension; un autre, 37 l. 10 s. Mais en voici un autre qui n'est coté que 6 l.; un professeur de mathématiques, Thébault, 12 l. 10 s.; un autre, Sauvé, 2 l.; un maître d'écriture, Hochard, 18 l., mais un de ses confrères, Emery, 1 l. 10 s.

Quant à l'enseignement primaire, il est représenté par d'assez nombreux maîtres d'école, par des maîtresses d'école, plus nombreuses encore, et dont la plupart, sans doute, n'ont qu'assez peu d'élèves. Un maître, rue des Dames, est capité 5 l.; mais c'est un cas exceptionnel. Quant aux maîtresses, la plupart sont capitées 1 l. 10 s.; l'une d'entre elles, habitant rue Saint-Michel, est cotée 12 l., mais c'est avec son mari, qui est greffier de police.

Les maîtres d'arts d'agrément semblent peu fortunés; voici un maître de violon, rue d'Orléans, qui est coté 6 l. Les maîtres de danse paraissent jouir parfois d'une situation plus lucrative : l'un d'eux (rue de Toulouse) est taxé 15 l.;

(33) Peut-être près d'un millier; en 1653, on en comptait 2.800 (M<sup>lle</sup> DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Le collège de Rennes depuis la fondation jusqu'au départ des Jésuites* (extr. des *Mém. de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1918, t. XLVI, p. 141). En 1763, après le départ des Jésuites, le collège ne comptait plus que 500 élèves, mais le nombre en avait « considérablement diminué » (*Ibid.*, p. 236).



un autre (rue Bourbon), 11 l.; quatre, qui habitent le Vau Saint-Germain, sont cotés 24 l., 10 l., 7 l. et 6 l.

Quant aux musiciens et joueurs d'instruments, leur condition est certainement aussi bien médiocre; on les voit, pour la plupart, cotés quelques livres; un organiste est taxé à 6 l.; un autre, Guillaume Duparc, 9 l. 10 s. Le maître de l'académie, où l'on enseigne l'équitation, est coté 18 l. <sup>(34)</sup>.

*Les rentiers.* — Dans la population bourgeoise figurent aussi les rentiers, qui sont assez nombreux. Ce sont des propriétaires ruraux, des marchands qui se sont retirés des affaires, d'anciens hommes de loi, des veuves. Leur condition économique est naturellement très variée. Quelques-uns ont des cotes très élevées <sup>(35)</sup>. Cependant, on peut considérer comme tout exceptionnelle la cote de la veuve Jollivet (rue d'Estrées), qui se monte à 250 l. On aura, d'ailleurs, une idée assez précise de cette catégorie sociale, si l'on considère, par exemple, la liste des rentiers qui habitent la rue Baudrairie :

M. de la Chauvinaye Cohan.....	18 l.
M <sup>lle</sup> Duchesne Ody.....	60 l.
M <sup>lle</sup> Cassard.....	7 l.
M <sup>lle</sup> Hindré.....	20 l.
M <sup>lle</sup> Sévigné.....	12 l.
M. Bonneval Testard.....	12 l.
M <sup>lle</sup> La Hervais.....	50 l.
M <sup>lle</sup> Lacevon.....	10 l. 10.
M <sup>lle</sup> Lemeur.....	2 l.
M <sup>me</sup> Bazin.....	30 l.
M. Tavau.....	9 l. 10
M. de la Morlaix Després.....	60 l.
M. La Gaillardière Langlais.....	46 l.
ses enfants.....	54 l.
Une rentière.....	5 l.

(34) Quant aux écrivains publics, ils ne sont pas cotés très haut : en voici deux (rue Saint-Etienne et rue Châteaurenault), qui donnent chacun 10 l.

(35) A Châteaubriant (G. DE WISMES, *op. cit.*), les rôles de la capitation portent un assez grand nombre de bourgeois sans profession, dont les cotes sont assez fortes. A Vannes (Et. MARTIN, *op. cit.*), on compte 119 bourgeois vivant de leurs rentes.

## VI

L'ARISTOCRATIE MARCHANDE : APOTHICAIRES; LIBRAIRES-  
IMPRIMEURS; ORFÈVRES; NÉGOCIANTS.

On le voit, c'est la population bourgeoise — aux premiers rangs de laquelle figurent les gens de finance et les hommes de loi — qui dispose des gros revenus et dont la situation économique est prépondérante <sup>(36)</sup>. Les classes marchandes et industrielles ne jouent à Rennes qu'un rôle secondaire <sup>(37)</sup>.

Cependant parmi les commerçants, il est quelques métiers qui, par les aptitudes intellectuelles qu'ils requièrent, et par les privilèges qu'ils ont obtenus, se rapprochent de la haute bourgeoisie : ce sont les apothicaires et les libraires et imprimeurs.

*Apothicaires et droguistes.* — Les apothicaires semblent, pour la plupart, connaître, sinon la richesse, tout au moins une honorable aisance. Vallet (rue Châteaurenault) est coté 60 l.; un autre (rue Volvire), 50 l.; Recoursé <sup>(38)</sup> (place du Palais) et Baupin (rue d'Estrées), 45 l.; deux autres (rue d'Orléans), 40 l. 10 s. et 31 l. 10 s. Deux seulement sont capités moins de 20 l. : l'un (rue Beaumanoir), 15 l., et un autre (place Sainte-Anne), 4 l. On compte seulement 10 apothicaires <sup>(39)</sup>. Mais souvent sans doute on cherche les médicaments chez les droguistes, beaucoup plus nombreux, et qui forment une riche corporation : on trouve chez eux des

(36) A Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, M. ROUPNEL (*op. cit.*, pp. 129-130) estime qu'à eux seuls les titulaires d'offices de toutes catégories représentent 1.300 chefs de famille, soit plus de 6.000 personnes.

(37) A Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, d'après M. ROUPNEL (*op. cit.*, p. 150), on compterait 16 à 1800 artisans, répartis en 130 métiers. A Pontivy, les 667 artisans paient 2.722 l. de capitation, tandis que les 111 familles bourgeoises en paient 3.932 (LE LAY, *op. cit.*, p. 50).

(38) Son fils, greffier des eaux et forêts, est capité 30 l.

(39) A Vannes, on compte 6 apothicaires; à Châteaubriant, 4.

taxes de 60 l., 50 l., 47 l., 36, 31 et 30 l. La minorité paie des cotes inférieures à 20 l.; une seule, très basse (rue Saint-Dominique), ne monte qu'à 1 l. 10.

*Imprimeurs et libraires.* — La nature même de leur métier, les garanties qu'on exige d'eux, les responsabilités qu'ils encourent assurent aux imprimeurs et aux libraires une situation privilégiée; leur nombre est limité<sup>(40)</sup>. La profession est depuis longtemps aux mains de quelques familles, parmi lesquelles les Vatar tiennent le premier rang. Les imprimeurs les plus renommés appartiennent à l'une ou à l'autre branche de la famille; ce sont Guillaume Vatar, imprimeur du roi, auquel succédera son fils, François-Pierre, avocat, en 1759, capité 69 l. 15 s.; les enfants de Gilles-Joseph Vatar qui vient de mourir, cotés 77 l.; Julien Vatar, imprimeur et libraire, 36 l. Les autres imprimeurs sont Audran (50 l.), la veuve Garnier (50 l.). Joseph Vatar a 6 presses, 8 compagnons, 2 apprentis; Guillaume Vatar, 3 presses 10 compagnons, 1 apprenti; Audran, 2 presses, 3 compagnons, 1 apprenti; Julien Vatar, 3 presses, 5 compagnons, 1 apprenti; la veuve Garnier, 2 presses, 5 compagnons, 1 apprenti<sup>(41)</sup>. — C'est dans les mêmes familles que se recrutent les libraires. Le fils de la veuve Garnier est libraire; la veuve Audran, également (cotée 36 l.); Jacques Vatar, fils de Gilles-Joseph, a un commerce de librairie très important; sa cote est de 90 l.; le moins fortuné est Joseph Vatar fils, coté 24 l.<sup>(42)</sup>

*Orfèvres.* — De ces deux corporations il faut rapprocher les orfèvres, qui sont soumis à une réglementation particulière, qui ne peuvent vendre que les ouvrages contrôlés et poinçonnés par les jurés de leur communauté et qui

(40) Les libraires étaient limités à 4 par l'autorité royale; en fait, on en compta 5; voy. A. REBILLON, *Les anciennes corporations*, pp. 138 et sqq. A Vannes, il existe 5 libraires; à Châteaubriant, un seul.

(41) D'après une descente de police de 1757 (*Ibid.*, p. 230).

(42) Sur ce qui précède, voy. A. DE LA BORDERIE, *Les Vatar* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, t. X, p. 414).

dépendent de la juridiction de la Cour des Monnaies. Leur nombre est limité à 12<sup>(43)</sup>. Ils sont fort aisés, pour la plupart : l'un, Royer (rue de Toulouse), est capité 100 l.; un autre (place du Palais), 48 l.; 2 autres, 40 l. Parmi eux, les horlogers ont une moins bonne situation : à côté d'une cote de 30 l., on trouve des cotes de 15 l., 10 l. et même 6 l. La cote la plus faible de la corporation est de 5 l.

*Négociants et directeurs de manufactures.* — Cependant, dans la bourgeoisie commerçante, la place la plus haute semble être tenue par ceux qu'on dénomme « négociants » et « magasiniers », d'ailleurs peu nombreux. Souvent, semble-t-il, ils échappent à l'organisation corporative, bien que la communauté des marchands se soit efforcée de se les adjoindre<sup>(44)</sup>. Les négociants, sans doute, concentrent les produits de la fabrication des toiles noyales et de la manufacture de fils de Rennes, qu'ils font travailler par les filandières, les moulinières, les blanchisseurs et les teinturiers. Cette industrie, au dire de l'intendant de la Tour, occupait, en 1733, plus de 5.000 personnes et représentait un chiffre d'affaires de 1.200.000 l.<sup>(45)</sup>. Les négociants, qui concentraient et exportaient ces produits, devaient donc faire de beaux bénéfices. Parmi eux, figurent Cormier (rue de Montfort), capité 180 l.; Jouault (rue Saint-Michel), 78 l.; Delisle, qui est en même temps receveur du chapitre, 60 l.; Salavy et Nouvel (Vau-Saint-Germain), 56 l. Par contre, Delaunay Després (rue d'Orléans) ne paie que 30 l.; un autre négociant (aux Lices), 31 l. — Les « magasiniers », qui font sans doute la commission, ont aussi de fortes cotes : Dacosta (au Champ-Jacquet), 150 l.; M<sup>lle</sup> Mainguy (rue de

(43) REBILLON, *op. cit.*, pp. 122 et sqq.

(44) *Ibid.*, p. 88.

(45) H. SÉE, *L'industrie et le commerce de la Bretagne dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après le mémoire de l'intendant des Gallois de la Tour, Rennes, 1922, p. 12.*

Clisson), 125 l.; Des Bouillons (rue Châteaurenault), 50 l.; un autre (rue Duguesclin), 55 l. <sup>(46)</sup>.

Au nombre des négociants il faut compter aussi les directeurs de manufactures, comme le sieur Leboucher, directeur d'une fabrique de toile, employant 300 ouvriers et située rue Hûe; il est taxé à 130 l. Dans la même catégorie figurent les directeurs des manufactures de faïence du Pavé Saint-Laurent <sup>(47)</sup>, Duval, de la rue Hûe, René du Lattay, du Bourg-l'Évêque, Julien Noblet, du boulevard de Tous-saints, Jean Le Coz. Mais ces manufactures ne sont pas de grandes entreprises et elles seront ruinées, avant la fin de l'Ancien Régime, malgré les encouragements des Etats <sup>(48)</sup>. En un mot, l'aristocratie marchande à Rennes occupe une place beaucoup moins importante que dans une ville comme Laval, où non seulement les marchands de toile, mais les blanchisseurs, qui tirent le principal profit de la fabrication des toiles, forment une classe assez riche et puissante pour s'imposer souvent à l'aristocratie de naissance <sup>(49)</sup>.

A côté des négociants doivent tout naturellement figurer les banquiers. Nous n'avons trouvé mention, dans le rôle, que d'une seule maison de banque, celle de Tremabon et Champgiron, rue d'Estrées, dont les directeurs sont cotés 118 l. Mais, sans aucun doute, les officiers de finance avaient qualité pour se livrer aux opérations de banque, et nous savons que les administrations financières étaient nombreuses à Rennes.

(46) A Vannes, on compte 50 négociants en gros, ayant boutiques ouvertes (Et. MARTIN, *op. cit.*); mais sans doute la plupart d'entre eux, qu'on oppose aux 77 « marchands au détail », sont plutôt des marchands que des négociants se livrant à l'exportation.

(47) Duval, dit M. Decombe, cessa ses fonctions en 1757. Cependant, il est encore appelé directeur de la manufacture de faïence dans le rôle (12 l.). Le directeur de la manufacture de la rue Hûe, Nicoloy, est aussi taxé 12 l.

(48) Voy. Lucien DECOMBE, *Les anciennes faïenceries rennaises*, Rennes, 1900.

(49) Voy. R. MUSSET, *Le Bas-Maine*, 1917, pp. 256 et sqq., et J.-M. RICHARD, *La vie privée dans une province de l'Ouest : Laval aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1922, pp. 285 et sqq. — A Pontivy, les 24 marchands de toile sont de gros négociants, qui « contrôlent », comme à Laval, l'industrie domestique (LE LAY, *op. cit.*, pp. 38 et sqq.).

Ainsi, le rôle de la capitulation montre clairement que l'activité économique de Rennes est relativement faible. Qu'on mette en balance la quinzaine de négociants rennais et les 450 armateurs, commissionnaires et assureurs d'une grande place de commerce comme Bordeaux<sup>(50)</sup>, et l'on pourra conclure que la bourgeoisie commerçante ne joue dans notre ville qu'un rôle de second plan.

## VII

### LES MARCHANDS.

Les marchands rennais comptent surtout comme fournisseurs des ecclésiastiques, des nobles et de la haute bourgeoisie. Aussi, parmi eux, les plus riches sont-ils incontestablement les marchands de drap et de soie. L'un d'eux (rue de Toulouse) est capité 110 l.; d'autres (dans la même rue), 75 et 80 l.; un marchand de la rue Dauphine paie 105 l.; rue Royale, on trouve aussi les cotes de 70 et de 63 l.; place Sainte-Anne, une cote de 70 l.; nous n'avons relevé que 4 cotes inférieures à 20 l.<sup>(51)</sup>

Les marchands de toiles semblent avoir une situation plus modeste. On ne relève parmi eux qu'une cote de 80 l., portant sur un marchand du Champ-Jacquet, qui vend aussi des dentelles, 2 cotes de 40 l. (boulevard Toussaints), une cote de 31 l. (rue d'Orléans), mais les cotes inférieures à 20 l. et même à 10 l. sont assez nombreuses. Même conclusion en ce qui concerne les marchands de bas, pour lesquels

(50) Voy. A. NICOLAI, *op. cit.* (*Revue Economique de Bordeaux*, année 1908, t. XVIII, p. 213). — A Troyes, en 1765, on compte 75 négociants (A. BABEAU, *Les artisans et les domestiques d'autrefois*, Paris, 1886, p. 349). A Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, M. Roupnel ne mentionne pas de « négociants ». Mais c'est bien cette fonction économique qu'exercent les six maîtres « drapiers drapants », qui, en ville ou à la campagne, font travailler des ouvriers à façon (ROUPNEL, *op. cit.*, p. 143).

(51) C'est sans doute au même commerce que se livre la veuve Saint-Marc (rue de la Poterne), dont le mari était chirurgien, et qui est taxée 80 l.

cependant nous avons noté des cotes de 20 l. 10 s., 28 l. et même 36 l. 10 s. <sup>(52)</sup>.

Les marchands de sel en gros, assez nombreux, semblent, en général, jouir d'une assez grande aisance : nous avons relevé les cotes de 28 l. (Bourg-l'Evêque), de 34 l. (place Sainte-Anne), de 29 l. (rue Saint-Martin) et même de 36 l. <sup>(53)</sup>. Les poêliers sont aussi relativement aisés : nous trouvons des cotes de 32 l., 31 l. 10 s. et même de 80 l. (rue Saint-Michel), mais aussi des taxes de 18 l., 8 l. et même 4 l. Même conclusion en ce qui concerne les marchands de bois : l'un d'eux est coté 50 l. (aux Paux-Lieux), un autre, 18 l. seulement. — Les marchands de vin en gros sont parfois d'assez gros commerçants : deux d'entre eux (au Champ-Jacquet) sont capités 90 et 70 l.; un autre (rue aux Dames), 60 l.; puis, ce sont des cotes de 40 l. (rue du Chapitre), de 36 l. (rue d'Estrées), de 33 l. (rue aux Dames), de 30 l. (rue Vasselot); les plus faibles sont de 20 l. (rue du Chapitre et place Sainte-Anne), de 15 l. (rue aux Foulons), de 4 l. (rue Saint-Louis). Moins aisés nous apparaissent les marchands de cidre en gros : les plus fortes cotes sont de 48 l. (rue de l'Hermine) et de 46 l. (Palestine), de 32 l. (rue Hüe); mais, d'autre part, il en est qui ne sont taxés que 10 l. et 6 l. (Porte Mordelaise).

Les marchands de fer et acier, peu nombreux, sont parfois de gros commerçants : nous trouvons les cotes de 60 l. (rue d'Orléans), de 61 l. (rue Saint-Dominique <sup>(54)</sup>), de 31 l. — Dans la même catégorie on peut ranger les quincailliers, qui semblent en général dans une situation aisée : parmi eux, nous relevons les cotes de 50 l. (rue Dauphine), 60 l. (place Sainte-Anne), 38 l. 10 s. (rue Vasselot), 36 l. (rue de Clisson), 29 l. (rue Saint-Michel); il est vrai qu'on trouve des cotes assez faibles : 18 l. (rue Volvire), 10 l. (Saint-

(52) Un marchand de fil (rue Saint-Germain) est coté 31 l. 10 s.

(53) Il est vrai que le marchand est en même temps charpentier.

(54) Le titulaire est aussi monnayeur.

Aubin), 8 l. (rue Saint-Dominique), et même 4 l. 10 s. (Port aux Foulons).

Le commerce du blé paraît le plus concentré de tous; il semble se trouver presque entièrement entre le mains de Maury Lévêque du Rostu (rue Chicognée), qui est taxé 95 l. Les meuniers sont plus nombreux, mais leurs cotes ne sont pas très élevées : Monnerye, à Saint-Hélier, a 3 compagnons et paie 40 l.; le meunier du moulin de Saint-Martin, moins encore (37 l. 10 s.).

Sous le nom de merciers, on désigne des conditions très diverses. Les uns sont des marchands importants, taxés, par exemple, à 48 l., comme Busson (rue de Clisson), à 45 l. (rue Vasselot), à 36 l. (rue d'Estrées), à 31 l. (rue Saint-Dominique). Mais il est aussi beaucoup de petits merciers, n'ayant que d'exiguës boutiques, et qui ne paient que quelques livres de capitation, parfois même 2 l. ou 1 l. 10 s.

On peut observer le même fait dans le commerce de l'épicerie. Parmi les épiciers, il existe quelques gros marchands, comme ceux qui sont cotés 45 l. (rue de l'Hermine), 40 l. (rue d'Estrées), 31 l. (rue Baudrairie), des commerçants assez aisés, comme ceux qui sont taxés 25 l. (Pré-Botté), 24 l. (rue d'Orléans et rue de Toulouse). Mais nous en trouvons un grand nombre, qui paient moins de 10 livres : par exemple 9 l. (rue Saint-Georges), 7 l. (rue Vasselot et rue de Toussaints) et même 4 l. (rue Saint-Georges, rue Châteaurenault, Champ-Jacquet, rue Saint-Germain). Dans les quartiers populaires abondent ces marchandes que le rôle appelle « petites épicières ».

*Les petits marchands.* — Et, de fait, à côté des gros marchands organisés en jurande et qui résident, pour la plupart, dans les quartiers riches, se présente une multitude de petits marchands, qui habitent surtout les vieux quartiers et les faubourgs.

Parmi eux, il faut compter les fripiers, dont quelques-uns, il est vrai, sont relativement aisés ayant des cotes de 12 l.,



10 l., 8 l., mais dont beaucoup peuvent être considérés comme pauvres. L'intendant, en 1755, déclare que, sur 75 fripiers, la moitié se trouve dans l'aisance et que les autres sont pauvres<sup>(55)</sup>. — On peut citer aussi les revendeuses, très nombreuses, les regratières, les lardières, les marchandes de sel et de pain, les herbières ou marchandes de légumes, dont les cotes sont le plus souvent très faibles (2 l., 1 l. 10 s., 1 l.)<sup>(56)</sup>, et qui souvent sont mariées à des compagnons, à des porteurs, à des portefaix.

Ces petits marchands, qui vivent en dehors de la corporation des marchands, se trouvent en conflit permanent avec la jurande, qui veut les soumettre à son autorité, et l'inquisition que celle-ci fait peser sur eux est si pénible qu'ils demandent et obtiennent d'être englobés dans la corporation des marchands de Rennes, résultat qui est définitivement acquis en 1745. Mais les petits marchands ne jouèrent jamais qu'un rôle effacé, et toute l'autorité continua à appartenir aux gros marchands, qui font partie d'une classe sociale singulièrement plus élevée, confinant à la bourgeoisie<sup>(57)</sup>.

*Les entrepreneurs de transports.* — Les transports des marchandises et des personnes prennent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une réelle importance. Les personnes qui s'en occupent ne sont unies par aucun lien corporatif. Ce sont vraiment des *entrepreneurs*. Rennes étant un centre de routes nombreuses, il y a là tout un personnel, qui habite surtout dans la rue Reverdiais (rue d'Antrain), d'où partent les messageries. Quelques-uns de ces personnages sont vraiment aisés : Moulin de la Racinière, directeur de la messagerie de Rennes à Paris, est coté 48 l.; Joly, directeur de la messagerie de

(55) A. REBILLON, *op. cit.*, p. 27.

(56) Parmi les revendeuses, nous relevons cependant deux cotes assez élevées : 22 l. (rue Beaumanoir), 12 l.

(57) Voy. A. REBILLON, *op. cit.*, pp. 79 et sqq. — Nous trouvons mentionnés, au Pont Saint-Martin, les dames Malvard, « marchandes juives », cotées 1 l. 10 s., et un certain Beaumarin, « juif converti », capité 4 l.

Nantes, 40 l.; de Nantreuil, fermier de la messagerie de Basse-Bretagne, 38 l.; Elie, directeur de la messagerie de Lorient, 30 l.; Michel Le Bert, messenger de Dol, 18 l.; Johard, commis à la messagerie, 36 l.; Ch. Roucan, fourgonnier de Paris (dont la femme est mercière), 8 l. 10 s.; un autre fourgonnier, qui exerce en même temps le métier de débitant, 10 l.; le courrier de Saint-Malo (3 l.). On trouve aussi les mentions du cocher de la messagerie de Paris (4 l.), de Jean Roucan, cocher de Brest (9 l.); du postillon de Basse-Bretagne (3 l. 10 s.); de valets d'écurie de la messagerie de Paris (4 l.); d'un valet d'écurie de la messagerie de Nantes (1 l. 10 s.)<sup>(58)</sup>.

Les loueurs de chevaux sont fort nombreux; leurs cotes sont, en général, très basses; la plupart n'ont sans doute que 2 ou 3 chevaux<sup>(59)</sup>.

## VIII

### LES ARTISANS. — MÉTIERS TRAVAILLANT POUR L'EXPORTATION : TEINTURIERS; INDUSTRIE DU CUIR; AMIDONNIERS.

Nous arrivons maintenant aux métiers proprement dits et aux corporations d'artisans.

Considérons d'abord les métiers, qui ne servent pas seulement à la consommation locale, qui travaillent pour l'exportation et qui aujourd'hui appartiendraient à la grande industrie. — Nous savons déjà qu'à Rennes, on manipule le fil, recueilli principalement dans la région de Bécherel, qu'on le blanchit, qu'on le soumet au moulinage, qu'on le teint. Les négociants le livrent à des buandiers ou blanchisseurs qui ne sont que des artisans assez peu for-

(58) Dans la rue Reverdiais se trouvent aussi plusieurs auberges importantes : les *Trois-Avocats* (cote, 36 l. 10 s.), le *Mouton-Blanc* (36 l. 10 s.), le *Dauphin* (18 l.).

(59) L'intendant, en 1755, déclare qu'ils sont au nombre de 48 et qu'ils sont tous pauvres (A. REBILLON, *op. cit.*, p. 28).

tunés, gagnant 12 à 15 s. par jour, à des moulinières, qui sont réellement nombreuses, et dont le gain est faible (7 à 8 s.); une cote de moulinière de 6 l. 10 (rue Saint-Germain) est assez exceptionnelle<sup>(60)</sup>.

*Teinturiers.* — Quant aux maîtres teinturiers, ce ne sont pas des artisans aussi pauvres que le prétend l'intendant en 1755<sup>(61)</sup>. L'un d'eux, la veuve Cohan (rue des Francs-Bourgeois) est taxé 120 l., un autre maître paie 51 l. (rue de la Parcheminerie); nous trouvons encore une cote de 44 l. (rue Saint-Germain), une de 30 l. (rue Saint-Dominique); une de 26 l. (rue Saint-Etienne), une de 21 l. (Saint-Germain). Par contre, d'autres maîtres ne donnent que 18 l., 16 l., 12 l., 9 l., 8 l., 5 l. 10 et même 4 l. Donc, parmi les teinturiers, il y a des conditions fort diverses. Mais tous jouent un rôle important dans l'activité économique de Rennes; ils ont d'assez nombreux ouvriers qui gagnent 15 à 20 s. par jour.

*Industrie du cuir.* — On peut en dire autant des maîtres qui travaillent le cuir (corroyeurs, blanconniers et tanneurs), dont les produits sont exportés hors de la ville. Ils sont nombreux<sup>(62)</sup>, et parmi eux, il y a des situations économiques fort diverses. Beaucoup de tanneurs et aussi de corroyeurs ne paient que quelques livres de capitation : 5 l., 6 l. 10 s., 4 l. 10 s., 7 l. 10 s., 6 l. 10 s. et même 1 l. 10 s. Les cotes de 13, 12 l. et même de 10 l. sont assez rares. Les blanconniers paraissent plus fortunés: l'un d'eux (Champ-Dolent) est coté 50 l.; un autre (Bourg-l'Évêque), 90 l.; nous trouvons encore des cotes de 25 l., 20 l., 19 l., 16 l., 15 l., 11 l. Quelques-uns cependant ne

(60) Voy. le mémoire de l'intendant de La Tour (H. SÉE, *op. cit.*, p. 11).

(61) « Ils sont 43. A l'exception de 2 ou 3, ils sont pauvres et chargés de dettes » (REBILLON, *op. cit.*, p. 25).

(62) D'après le rapport de l'intendant de 1755, les blanconniers (29) sont en général aisés, de même que les corroyeurs (28); les tanneurs, au contraire, vivent dans la gêne (REBILLON, *op. cit.*, p. 25). D'après les rôles de la capitation, ce sont les blanconniers dont la situation économique est de beaucoup la meilleure.

paient que 4 ou 5 l. Notons, d'ailleurs, que la décadence guette l'industrie du cuir, qui sera durement frappée par l'accroissement des droits sur les cuirs, de 1759 <sup>(63)</sup>.

*Amidonniers et ciriers.* — Les amidonniers sans doute ne travaillent pas uniquement pour la consommation locale. Ils sont peu nombreux (5 seulement) et leur industrie paraît importante : l'un d'eux est coté 48 l.; un autre, 36 l.; les trois autres, 20, 16 et 10 l.; ils résident surtout au Champ-Dolent et au Bourg-l'Evêque.

De ces métiers, on peut rapprocher les ciriers, qui, la plupart, semblent fort aisés. Nous relevons une cote de 60 l. (rue de Toulouse), deux de 31 l. (rue de Clisson et Palais de Justice); le moins riche donne 8 l.

## IX

### MÉTIERS POURVOYANT A L'ALIMENTATION.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme à toutes les époques, les métiers pourvoyant à l'alimentation comptent parmi les plus lucratifs.

*Aubergistes.* — Parmi ces métiers, l'un des plus importants est celui d'aubergiste, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que tous les aubergistes (ils sont nombreux) connaissent également l'aisance <sup>(64)</sup>. Il y a d'importantes hôtelleries, comme celle du Vau-Saint-Germain, l'*Ecu de France*, dont le maître paie 66 l.; une autre, au Bourg-l'Evêque, donne 60 l. Voici encore de fortes cotes : 45 l. (rue Vasselot); 43 l. (Toussaints); 40 l. (rue Vasselot); deux cotes de 36 l. 10 s. (rue Reverdiais); 31 l. (rue d'Orléans); 30 l. (rue Saint-Michel); 25 l. (rue Saint-Benoît); 24 l. et

(63) Voy. H. SÉE et A. LESORT, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes*, t. I, pp. XXVII-XXXIX, p. 65, n. 1, et Arch. Nat., F<sup>1</sup> 651.

(64) A Châteaubriant, on compte 19 aubergistes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, à Dijon, il existe 70 hôtes ou maîtres cuisiniers (ROUPNEL, *op. cit.*, p. 145).

20 l. (rue Saint Michel). Mais on trouve quelques cotes inférieures à 20 l. : 16 l. (rue Nantaise et rue Saint-Michel); 13 l. 10 (Toussaints); 10 l. 10 (rue Vasselot) et 10 l. (Toussaints); 9 l. (rue de la Madeleine).

*Traiteurs et pensions.* — Par contre, les traiteurs sont peu nombreux et semblent ne faire que d'assez médiocres affaires : l'un d'eux (rue Bourbon) est bien taxé 29 l., mais un autre (Champ-Jacquet) n'a qu'une cote infime de 2 l. 10 s. On prend ses repas, non dans des « restaurants », mais dans des pensions, tenues surtout par des femmes. Parmi les personnes « tenant pension », on ne relève que rarement de fortes taxes; celle de 46 l., attribuée à M<sup>me</sup> de la Ville-Aubert (rue Saint-Germain) est tout à fait exceptionnelle; les cotes supérieures à 20 l. sont même assez rares; beaucoup ne s'élèvent pas au-dessus de quelques livres. Et cette remarque s'applique encore plus justement aux personnes « tenant écoliers », c'est-à-dire hébergeant des jeunes gens qui font leurs études au Collège des Jésuites<sup>(65)</sup>.

*Débitants.* — Peu de cafetiers encore à Rennes; quelques tenanciers de billards seulement, par exemple, celui qui, boulevard Saint-Georges, est coté 22 l.<sup>(66)</sup>. — Les cabaretiers-débitants, au contraire, sont fort nombreux (moins cependant que de nos jours). Parmi eux, on remarque quelques cotes assez élevées : 33 l. (rue de Rohan); 32 l. 10 s. (boulevard de la Porte-Blanche); 31 l. (rue Saint-Hélier); 25 l. (rue aux Foulons); 24 l. (Pré-Perchet). Mais les cotes inférieures à 20 l. sont les plus nombreuses, et beaucoup même, surtout dans les quartiers populaires, ne dépassent pas quelques livres; ce sont de pauvres cabarets que fréquentent surtout les manœuvres.

*Pâtisseries.* — Parmi les métiers de l'alimentation, les pâtisseries forment une véritable aristocratie : l'un d'eux (rue

(65) En effet, le collège n'avait pas de pensionnat; ses élèves étaient tous externes (M<sup>lle</sup> DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *op. cit.*, pp. 174 et sqq.).

(66) Beauvais, tenancier du jeu de paume (rue Saint-Michel), est taxé 70 l.

Beumanoir) est coté 52 l.; un autre (rue de Clisson), 36 l. Nous trouvons encore les cotes de : 35 l. (rue d'Estrées); 33 l. (rue de l'Entonnoir); 31 l. (rue aux Foulons); 24 l. (rue d'Estrées). Les confiseurs sont moins fortunés, mais cependant généralement aisés : l'un d'eux (rue aux Foulons) paie 27 l.; un autre, 24 l. (rue d'Orléans); mais les taxes inférieures à 20 l. sont assez nombreuses : 18 l. (rue d'Orléans); 15 l. (le titulaire Prévost est, en même temps, maître d'hôtel du Premier Président); 9 l. (rue du Chapitre) et même 8 l. (rue aux Foulons).

*Boulangers.* — Les boulangers sont très nombreux. L'intendant, en 1755, en compte 75<sup>(67)</sup>; mais il n'est pas tout à fait exact de dire, comme il le fait, qu'ils sont « tous aisés ». En réalité, il y a parmi eux des conditions très diverses. L'un d'eux (rue Derval) est coté 45 l.; un autre (rue Saint-Germain), 39 l. 10 s. Nous relevons encore les fortes cotes de 38 l. (rue Saint-Michel), de 35 l. (rue Duguesclin), de 30 l. (rue Saint-Héliér), de 25 l. 10 s. (rue de la Madeleine), de 28 l. et de 25 l. (au Bourg-l'Evêque). Mais les cotes inférieures à 20 l. et même à 10 l. sont nombreuses, même dans le centre de la ville. Nous trouvons même des cotes infimes : 4 l. (une boulangère, dont le mari est compagnon); 4 l. 10 s. (Toussaints); 3 l. (rue Saint-Dominique). Et, de fait, il est peu de métiers où la concurrence soit plus grande : souvent, dans la même rue, on trouve 5 ou 6 boulangers ; c'est le cas notamment du Bourg-l'Evêque et de la rue Saint-Dominique.

*Bouchers, charcutiers et poissonnières.* — Le métier de la boucherie est encore moins concentré : on compte environ 40 maîtres bouchers<sup>(68)</sup>, dont la plupart résident au Champ-Dolent. Comme ils abattent les bêtes sur place, ils conti-

(67) A Troyes, ville de 20.000 habitants, en 1765, on compte 70 boulangers (A. BABEAU, *op. cit.*, p. 350); à Vannes, 47; à Châteaubriant, 20; à Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, une soixantaine.

(68) A Troyes, en 1765, il existe 60 bouchers (*Ibid.*, p. 350). A Châteaubriant, on en compte 7.

nuent à être cantonnés dans un quartier spécial. Si quelques bouchers paraissent vraiment aisés, avec des cotes de 45 l., 42 l. 10 s., 37 l. 10 s., 31 l. 10 s., 29 l., la plupart paient moins de 20 l. et même de 10 l.; 8 ont des cotes inférieures à 5 l., surtout les femmes qu'on appelle « petites bouchères », qui ne doivent que 2 l. 10 s. ou 2 l.; l'une d'elles est mariée avec un compagnon teinturier. — Les charcutiers ou lardières sont encore beaucoup moins aisés : l'un d'eux paie 40 l., mais c'est une taxe exceptionnelle, et très nombreuses sont les lardières, dont les cotes sont infimes.

Parmi les poissonnières, il y a de riches marchandes, comme celles qui donnent 48 l. (rue de Rohan), et même 53 l. (rue de la Poissonnerie); mais la plupart ne sont que d'assez pauvres marchandes, dont les cotes ne dépassent pas quelques livres; il en est même qui sont taxées 1 l. 10 s. ou 1 l.

## X

### LES MÉTIERS DE L'HABILLEMENT.

Les métiers du vêtement, dans l'ensemble, sont bien moins aisés que les métiers de l'alimentation. Ils sont répartis entre un grand nombre de maîtres, dont la plupart vivent très péniblement de leur travail.

*Tailleurs et tailleuses.* — Ce caractère apparaît très nettement dans la corporation des tailleurs. Ils sont très nombreux; l'intendant, en 1755, constate qu'on en compte 63 et qu'à part 3 ou 4, ils ont du mal à vivre. Nous trouvons bien quelques cotes assez élevées 31 l. 10 s. et 30 l. (aux Lices), 27 (rue Beaumanoir), 24 (rue de la Monnaie); et encore la tailleuse de la rue Beaumanoir est-elle en même temps marchande; les tailleurs des Lices ont, l'un une femme revendeuse, et l'autre, une femme poulaillière<sup>(69)</sup>.

(69) Un tailleur, coté 15 l. (rue Saint-Germain), est, en même temps, bedeau de l'Université.

Mais les cotes inférieures à 10 l. sont de beaucoup les plus nombreuses; on en compte un grand nombre de 4 l., 3 l., même de 2 l. et de 1 l. 10 s., non seulement dans la vieille ville, mais aussi dans les quartiers du centre : il s'agit donc d'artisans très pauvres, travaillant à façon et pour des salaires d'autant plus faibles que la concurrence est grande <sup>(70)</sup>.

*Sergiers, peigneurs, lisserands.* — Pour les besoins de la consommation locale, on fabrique à Rennes des étoffes de drap. On compte un certain nombre de maîtres sergiers et drapiers : l'intendant déclare, en 1755, qu'ils sont 12 et que leur situation est « gênée ». Les artisans, qui travaillent pour eux (peigneurs et tisserands), assez nombreux, semblent très pauvres, surtout les premiers. Pour les tisserands (40, dit l'intendant), nous relevons quelques cotes de 7 l., 5 l. 10 s., 4 l. 10 s., 4 l.; et encore le tisserand coté 7 l. (rue Saint-Hélier) tient-il en même temps un jeu de boules; mais la plupart de leurs cotes ne dépassent pas 2 l. ou 1 l. 10 s. <sup>(71)</sup>.

*Cordonniers et savetiers.* — Les cordonniers sont encore plus nombreux (150, dit l'intendant, en 1755), et moins aisés que les tailleurs. Au-dessus de 20 l., nous n'avons trouvé que très peu de cotes : 30 l. (rue Hûe); 21 (aux Lices); 24 et 20 l. (rue de la Madeleine); 21 l. (Toussaints). Sur les autres cotes que nous avons relevées, 18 sont inférieures à 10 l., 10, à 5 l., 3 seulement vont de 10 à 20 l. — Et quant aux savetiers ou « carreleurs » (qui sont 80, dit l'intendant), ils nous apparaissent comme plus pauvres encore; leurs cotes dépassent rarement 3 ou 4 l.

*Gantières, pelletiers, chapeliers.* — Parmi les gantières, on en trouve une dont la condition est vraiment aisée (rue

(70) A Vannes, il y a 64 tailleurs; à Châteaubriant, 17.

(71) A Châteaubriant, il y a 8 maîtres peigneurs (en tout, 31 ouvriers) et 5 sergiers (G. DE WISMES, *op. cit.*); en 1733, M. de la Tour constate l'existence de 200 ouvriers peigneurs (H. SÉE, *op. cit.*, p. 22).



de Toulouse) : elle est taxée 40 l. ; deux autres (rue Saint-Georges et rue Dauphine) n'ont que des cotes de 8 l. et 10 l. 10 s. — Parmi les pelletiers, qui ne sont que 3, l'un donne 45 l. (rue Saint-Michel), les deux autres ont une situation médiocre : leurs cotes sont de 15 et 12 l. (rue Rallier). Les chapeliers (au nombre de 16, déclare l'intendant,) sont peu fortunés ; leurs cotes sont basses, et l'intendant remarque avec raison, semble-t-il, que ce ne sont que des « dégraisseurs ».

*Perruquiers.* — Quant aux perruquiers, très nombreux (70, en 1755, déclare l'intendant), la plupart n'ont qu'une situation infime ; nous n'avons relevé aucune cote supérieure à 20 l., très peu de cotes supérieures à 10 l., même dans les quartiers du centre ; dans les quartiers populaires, beaucoup ne donnent que quelques livres de capitation, parfois même 2 l. ou 1 l. 10 s.

D'ailleurs, dans toutes les villes, on relèverait des faits analogues : partout, tailleurs, cordonniers et perruquiers sont très nombreux ; partout, leur condition est très médiocre <sup>(72)</sup>.

## XI

### LES MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT.

Les métiers de l'ameublement et de l'équipement ne sont pas plus prospères, et la concurrence y est grande également.

*Menuisiers.* — Les menuisiers sont fort nombreux (52, dit l'intendant) ; ils sont répandus dans tous les quartiers. On ne trouve pas de cotes supérieures à 20 l. ; les cotes

<sup>(72)</sup> A Bordeaux, en 1752, 169 cordonniers (27 seulement possèdent des biens-fonds pour une somme totale de 55.000 l.) ; 74 perruquiers (17 propriétaires, possédant 58.600 l.) ; 191 tailleurs (26 propriétaires, possédant 137.000 l.) (A. NICOLAI, *op. cit.*, loc. cit., t. XVIII, p. 217). A Troyes, en 1765, 25 perruquiers, 30 tailleurs, 60 cordonniers et 75 savetiers (A. BABEAU, *op. cit.*, pp. 349-351).

supérieures à 10 l. et les cotes inférieures à ce chiffre se partagent à peu près par moitié. Ainsi, la plupart ne jouissent que d'une situation fort médiocre, mais l'intendant semble exagérer un peu quand il dit qu'« à part 3 ou 4, ils ont de la peine à vivre »<sup>(73)</sup>.

*Serruriers.* — Les serruriers, moins nombreux (25, dit l'intendant), semblent un peu plus aisés : quelques cotes approchent de 20 l., mais beaucoup sont inférieures à 10 l.

*Tapissiers.* — L'intendant ne semble pas avoir vu tout à fait juste quand il déclare que les 11 tapissiers de Rennes sont « pauvres ». Nous avons relevé les cotes de 48 l. (rue d'Orléans), de 45 l. (Quintaine), de 36 l. (rue Royale), de 16 l. (rue Saint-Georges). Il est vrai que les autres sont inférieures à 10 l., et l'une d'elles même n'est que de 3 l. 10 s. (rue Saint-Georges).

*Bourelliers, selliers.* — Quant aux bourelliers (12 d'après l'intendant), leur condition est médiocre; celle des selliers et carrossiers (19, dit l'intendant), n'est pas non plus très prospère.

## XII

### LE BATIMENT.

Dans le bâtiment, la dispersion est aussi grande que dans l'ameublement.

*Maçons.* — Les maîtres maçons sont très nombreux (120, dit l'intendant); la grande majorité des cotes est de quelques livres; beaucoup, tout à fait infimes (2 l., 1 l. 10 s.), sont payées par des artisans qui ne sont guère que des manœuvres.

*Charpentiers.* — Les charpentiers (40, dit l'intendant) sont plus aisés; tout au moins certains d'entre eux ont-ils des

<sup>(73)</sup> A Vannes, on compte 28 menuisiers. A Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, il y en a 47 (ROUPNEL, *op. cit.*, p. 146).

cotes assez élevées : 15 l. (la Madeleine); 15 l. (Pré-Perchet); 24 l. (même rue), et même 62 l. (rue Feydeau), mais ils ne sont que l'exception.

*Couvreurs.* — Quant aux couvreurs, l'intendant reconnaît que, sur 41, 12 à 15 sont dans l'aisance. De fait, on relève des cotes de 29 l. (rue Rallier), 22 l. (rue Saint-Michel), mais beaucoup sont inférieures à 10 l.

*Vitriers.* — L'intendant déclare que les 8 vitriers vivent « dans une grande gêne ». Cependant nous relevons les cotes de 30 l. (rue d'Orléans), 15 l. (rue Châteaurenault); par contre, d'autres ne donnent que 9 l. (place Sainte-Anne) ou même 4 l. 10 s. (Port aux Foulons).

*Les entrepreneurs.* — Il est vrai que, dans le bâtiment, au-dessus des simples maîtres, on voit s'élever une classe d'entrepreneurs, de maçonnerie et de charpente, qui disposent de quelques capitaux, et qui font souvent sans doute l'office d'architectes. — Ils ont, en général, des cotes assez élevées : Frotin, 78 l.; Pony, 60 l. (Pré-Botté); Gautier, 29 l. (rue Baudrairie); 38 l. (rue Nantaise); 30 l. (rue Pezé). Quelques-unes seulement sont inférieures à 20 l. : 18 l., 8 l. 10 s. (rue Saint-Germain); 9 l. et 10 l. (rue Nantaise). Parmi les entrepreneurs, il en est qui sont désignés nommément comme entrepreneurs de maçonnerie : deux, rue Vasselot (66 l. et 36 l.); un aux Paux-Lieux (31 l.). On peut citer aussi un entrepreneur de charpente (Paux-Lieux). — Comme les métiers de maçons et de charpentiers ne sont pas organisés en jurandes, comme, par conséquent, la limitation du nombre des apprentis n'existe pas pour eux, on comprend que certains maîtres aient pu s'élever au-dessus de la médiocrité de leurs confrères : transformation que rendaient impossible les statuts des corporations jurées. Les entrepreneurs représentent donc un phénomène original dans l'organisation du travail. Il y a là un fait intéressant à

signaler, et que d'autres recherches, en d'autres villes, mettraient sans doute en lumière <sup>(74)</sup>.

### XIII

#### MÉTIERS TRAVAILLANT LE FER.

Dans les autres métiers, on n'observe aucune transformation analogue. Ainsi, les métiers qui travaillent le fer sont tous encore de petits métiers. Il n'y a pas plus de grande industrie métallurgique dans les villes que de grands établissements sidérurgiques dans les campagnes <sup>(74 bis)</sup>.

*Taillandiers.* — Les taillandiers (20, au dire de d'intendant) n'ont, en général, qu'une situation assez médiocre, bien qu'on relève des cotes de 30 l. (aux Lices) et de 20 l. (Porte Mordelaise). Mais les cotes inférieures à 10 l. sont les plus nombreuses; nous en trouvons même une de 3 l. 10 s. (rue Saint-Dominique) <sup>(75)</sup>.

*Ferblantiers.* — Les ferblantiers (au nombre de 4) ne sont pas tous « pauvres », comme le dit l'intendant; l'un d'eux est taxé 15 l. (rue Pezé), un autre, 12 l. (rue Volvire).

*Cloutiers.* — Les cloutiers (12) ont une condition très médiocre; ils ne sont pas tous « pauvres », comme le dit l'intendant : l'un d'eux est coté 12 l. (rue Saint-Benoît), mais la plupart ont des cotes inférieures à 10 l.

*Couteliers.* — Les 7 couteliers, déclare l'intendant, « vivent dans un grande gêne »; cependant, nous relevons une cote

(74) A Vannes, on compte 13 charpentiers, 18 couvreurs, 5 vitriers, 39 architectes, maçons et tailleurs de pierre; à Châteaubriant, 14 maçons (dont 4 maîtres), 14 charpentiers (avec 8 compagnons), 7 couvreurs. A Dijon, au XVII<sup>e</sup> siècle, il y a 80 maçons et tailleurs de pierre, 20 plâtriers, 29 charpentiers, 29 couvreurs (ROUPNEL, *op. cit.*, p. 146).

(74 bis) Voy. G. et H. BOURGIN, *L'industrie sidérurgique à la veille de la Révolution*, 1920 (Coll. des Documents économiques de la Révolution).

(75) Un taillandier (rue du Point-du-Jour), coté 10 l. 10, est, en même temps, « serrurier en ressort ».

de 24 l. et deux de 2 l. (place Sainte-Anne). Les couteliers sont organisés en jurande.

*Fourbisseurs et éperonniers* — Les fourbisseurs-armuriers ne sont que deux. L'intendant dit avec raison que l'un est à l'aise et l'autre « dans la gêne », car nous relevons une cote de 60 l. (Bunel, rue Saint-Georges) et une cote de 9 l. (rue Dauphine). Les éperonniers ne sont que deux aussi et n'ont qu'une situation très médiocre.

*Tourneurs*. — En ce qui concerne les tourneurs (24), l'intendant dit que deux sont dans la gêne et les autres dans la misère. Il y a là une évidente exagération, car nous trouvons les cotes de 30 l. (Pré-Botté), 18 l. et 15 l. (rue de Rohan); mais les autres sont inférieures à 10 l.; l'une n'est même que de 4 l. 10 s. et une autre de 2 l. 10 s. — On voit bien que les industries mécaniques sont encore dans l'enfance.

## XIV

### MÉTIERS DIVERS.

Les autres métiers, énumérés dans les rôles, sont aussi d'assez petits métiers, peu lucratifs.

*Maréchaux ferrants*. — Le métier de maréchal ferrant occupe de nombreux artisans. L'intendant déclare que ceux-ci vivent « dans la gêne ». Cependant nous relevons 7 cotes supérieures à 10 l. : 36 l. (Toussaints); 25 l. (rue Chalais); 13 l. 10 (rue Vasselot); 11 l. (rue Saint-Benoît); 10 l. 10 (Toussaints). Par contre, on trouve des cotes de 7 l. 10 s., 6 l., 5 l. et même 3 l. 10 (ce maréchal a pour femme une revendeuse).

*Charrons*. — Les 9 charrons, dit l'intendant, « vivent tout juste de leur travail ». Cependant nous relevons les cotes de 14 l. 10 s. (rue Chalais), 12 l. (rue Saint-Louis), 10 l. 10 s. (la Madeleine).

*Cordiers.* — Les cordiers, au dire de l'intendant, sont « tous pauvres »; il en compte 4. Nous avons relevé 7 cotes de cordiers. L'une d'elles atteint 12 l. (rue d'Orléans), mais toutes les autres sont inférieures à 10 l. : 8 l. 10 s. (rue Chalais) (l'artisan tient aussi un débit); 8 l. (même rue); 6 l. 10 s. (rue Saint-Benoît); 5 l. (rue d'Orléans); 4 l. (rue Saint-Benoît). Peut-être ce métier est-il encore frappé d'un certain discrédit, legs des préjugés du moyen âge.

*Tonneliers.* — Il est juste d'affirmer que les 17 tonneliers sont « pauvres ». La plupart de leurs cotes sont inférieures à 4 l. Ce ne sont guère que des manœuvres, qui mettent le vin en bouteilles.

*Cartiers.* — L'intendant dit que les cartiers (fabricants de cartes à jouer) vivent dans une demi-aisance. Je relève une cote de 18 l. (rue du Chapitre); les autres sont inférieures à 10 l.; l'un des cartiers est taxé seulement 3 l. (rue du Chapitre) et un autre, 1 l. 10 s. (Saint-Germain).

*Graveurs et relieurs.* — Les graveurs-ciseleurs semblent peu fortunés; je n'ai pas relevé de cote supérieure à 12 l. — Quant aux relieurs, ils ne sont pas très nombreux; l'un est réellement aisé : 30 l. (rue Saint-Germain); un autre n'a qu'une situation bien médiocre (8 l. 10 s., même rue).

*Jardiniers.* — Quant aux jardiniers, ils forment un métier à part, dont les membres ne sont unis par aucun lien corporatif quelconque. Ils sont nombreux surtout dans les faubourgs (rues Saint-Etienne, Hûe, Capucins, Palestine). Quelques-uns ont des cotés assez élevés : 27 l. (la Palestine); 18 l., 16 l. 10 s. (Paux-Lieux); 12 l., 10 l.; ces deux derniers sont désignés comme fermiers; ce sont sans doute des sortes de maraîchers. Rimbert, coté 12 l. (rue Hûe) est appelé « arboriste pépiniériste ». Mais la plupart des jardiniers sont de simples ouvriers, travaillant à la journée, qui sont cotés quelques livres et même souvent 2 l. ou 1 l. 10 s., comme de simples manœuvres<sup>(76)</sup>.

(76) On voit souvent mentionner dans le rôle des « maîtres écritoiriers », qui n'ont, en général, que des cotes assez médiocres. Je n'ai pas pu déterminer

*Artisans forains.* — Il faut noter qu'un assez grand nombre d'artisans sont dénommés « forains » ou sont dits encore « travailler pour la campagne ». Ils résident surtout dans les vieux quartiers et les faubourgs. Ce sont surtout des boulangers (au nombre de 24, d'après l'intendant). Leur condition est inférieure à celle des boulangers de la ville, avec lesquels, d'ailleurs, ils n'ont aucun lien corporatif (leur métier est libre). On relève une cote de 19 l. (rue des Fossés), une autre de 12 l. 10 s. (carrefour Jouault), une encore de 11 l. 10 (rue Saint-Dominique), mais la plupart des cotes sont inférieures à 10 l.; on en trouve même de 4 l. 10 (rue Saint-Thomas), de 4 l. (rue Saint-Dominique). Les cordonniers « travaillant pour la campagne » sont aussi assez nombreux; leurs cotes sont toujours inférieures à 10 l.; en voici même une de 3 l. (la Madeleine) et une autre de 2 l. 10 s. (rue Saint-Hélier). Il existe également quelques « tailleurs pour la campagne », très peu aisés : l'un d'eux (rue Saint-Hélier) n'est coté que 1 l. 10 s.

Un trait bien caractéristique de l'organisation du travail sous l'Ancien Régime apparaît dans les rôles de la capitation : c'est le grand nombre des maîtres, surtout dans les métiers de l'habillement. On voit aussi que la majorité des maîtres ouvriers travaillent sans aucun compagnon, et que bien rares sont ceux qui ont plus d'un compagnon. Seuls, les imprimeurs emploient parfois 5 ou même 10 ouvriers; les meuniers n'en ont que 2 ou 3. Dans toutes les villes, c'est le même régime de petite industrie. Ainsi, à Bordeaux, pour 4.537 patrons, on ne compte que 1.499 ouvriers ou commis. C'est dire que tous ces artisans — à part quelques métiers privilégiés — ne disposent que d'un faible capital. A Bordeaux, 586 maîtres seulement possèdent des biens-

exactement le sens du mot; il semble correspondre à la profession de « papetier », le mot *papetier* désignant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un fabricant de papier. — Notons que le rôle indique une marchande de papier [évidemment en gros] (rue Saint-Melaine), et dont la cote s'élève à 40 l.

fonds, pour une valeur totale de 3.564.400 l. Et, en cette ville, les corporations sont plus prospères qu'à Rennes, où l'activité économique est assez faible <sup>(77)</sup>. On peut remarquer encore que, d'une façon générale, les artisans sont moins aisés dans les métiers libres que dans les métiers jurés et les premiers sont de beaucoup les plus nombreux (on en compte 64 à Rennes, tandis qu'on n'y trouve que 24 jurandes).

Les rôles révèlent encore la condition misérable des compagnons; ils sont taxés presque toujours à 1 l. 10 s. <sup>(78)</sup>, à l'exception cependant des compagnons imprimeurs qui donnent parfois 3 ou 5 l.

## XV

### LES PETITS MÉTIERS. — LES MANŒUVRES.

Enfin, l'on voit mentionner dans le rôle une grande quantité de petits métiers, qui ne connaissent aucune forme corporative d'aucune sorte, et qui sont surtout tenus par des femmes. — Les blanchisseuses sont très nombreuses (plus d'une centaine). Il semble bien qu'elles ne s'occupent pas seulement du blanchissage du linge, que nombre d'entre elles sont employées au blanchiment des fils, industrie fort importante à Rennes. Leurs cotes sont très faibles, de 1 l. 10 s. ou 1 l. On en trouve beaucoup dans les bas quartiers et les faubourgs, mais on en mentionne souvent aussi dans les quartiers neufs. La plupart d'entre elles sont mariées avec des compagnons, des porteurs, etc.

Moins nombreuses sont les moulinières, qui manipulent les fils, les brodeuses et les tricoteuses, dont les cotes sont

(77) Voy. A. NICOLAY, *op. cit.*, loc. cit., t. XVIII, pp. 213 et sqq.

(78) Parfois, la cote du compagnon est plus forte; dans ce cas, c'est qu'il est marié avec une femme qui exerce elle-même un métier; le fait se produit très souvent.



à peu près aussi faibles que celles des blanchisseuses <sup>(79)</sup>. Beaucoup de ces ouvrières habitent les mansardes des quartiers du centre. On peut citer encore un certain nombre de « faiseuses de bas au petit métier ».

Des ouvrières d'une condition un peu plus relevée, ce sont les personnes, veuves, jeunes et vieilles filles, qui sont dites « vivre de leurs ouvrages »; leurs cotes sont souvent de 4 ou 5 l.; elles semblent appartenir plutôt à la classe bourgeoise qu'à la classe ouvrière.

Nombreuses aussi, les ravaudeuses, les lardières, les marchandes de denrées, de légumes (qu'on appelle « herbières »), les marchandes de pain, laitières, etc.

Parmi les hommes, les rôles révèlent l'existence d'une grande quantité de manœuvres; ce sont des encaveurs, des terrassiers, — dont la cote n'est jamais supérieure à 1 l. 10 s., — des porteurs de toute catégorie (portefaix, porteurs de chaises <sup>(80)</sup>, porteurs d'eau), qui, la plupart, ne donnent que 1 l. 10 s. ou 1 l. <sup>(81)</sup>. Il y a là une population assez misérable, qui, avec les compagnons, s'entasse dans les vieux quartiers et les faubourgs. — Prenons, par exemple, la rue Saint-Melaine. En l'espace de quelques maisons, nous trouvons : un portefaix, marié avec une marchande de denrées (cote, 1 l. 10), un porteur (1 l. 10), une brodeuse (1 l.), une ravaudeuse (1 l.) une filandière (1 l.), une blanchisseuse (1 l. 10). Dans la rue Saint-Benoît, on voit cités, en un espace fort restreint, un maçon (2 l.), un porteur (1 l. 10 s.), un vinaigrier (1 l.), un terrassier (1 l. 10 s.), un escapateur (1 l. 10 s.), un manœuvre (1 l. 10 s.), un portefaix (1 l.), une dévideuse de fils (1 l.), un teinturier (1 l. 10 s.), un terrassier (1 l. 10 s.), une journalière (1 l.) un pochard (2 l. 10 s.), une pocharde (1 l.

(79) Cependant, nous voyons une brodeuse (rue Saint-Germain) taxée 10 l.

(80) Dans le monde du Parlement et de la noblesse, il est de bon ton de ne sortir qu'en chaise à porteurs (A. LE MOY, *op. cit.*, p. 56).

(81) Un porteur, aux Paux-Lieux, est taxé 8 l.; mais, c'est qu'il est, en même temps, tenancier d'un jeu de boules.

10 s.), un scieur de long (1 l. 10 s.), une journalière (1 l.), un terrassier, un portefaix (1 l. 10 s.), un peillotier (3 l. 10 s.), un porteur (1 l. 10 s.), un journalier (1 l.), un encaveur (2 l.), un mouleur de tabac (1 l. 10 s.), une farinière (2 l.), un marchand de hardes (2 l.), un journalier (1 l.), un porteur, marié avec une lingère (1 l. 10 s.), un porteur, marié avec une galetière (1 l. 10 s.), un porteur, marié avec une marchande de linge (2 l. 10 s.), deux porteurs (1 l. 10 s.), une regratière, mariée avec un tailleur (1 l. 10 s.). — On pourrait multiplier les exemples analogues.

## XVI

### LES HABITANTS NON CAPITÉS.

Il convient de remarquer qu'une partie de la population rennaise est trop misérable pour figurer sur les rôles de la capitation. Il n'est pas possible d'en évaluer exactement la quantité; mais il n'est pas téméraire de penser que la ville contient peut-être quelques milliers de personnes à peu près réduites à la mendicité. Un mémoire sur l'assistance à Rennes, qui est postérieur à 1763, déclare :

« A Rennes viennent une infinité de pauvres, non seulement de tous les endroits de la province, mais encore de celles du Maine, de la Normandie, de l'Anjou et autres provinces du royaume... »

Le mémoire ajoute qu'il existe dans cette ville « une multitude de mendiants et peut-être encore plus de pauvres honteux », auxquels les établissements d'assistance sont incapables d'assurer des secours efficaces. Ce sont eux qui sont surtout « attaqués d'écrouelles et humeurs scrofuleuses, communes à Rennes <sup>(82)</sup> ». C'est cette population misérable que, tant qu'a duré l'Ancien Régime, on n'est pas

(82) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1286. — Sur le grand nombre de mendiants et de pauvres dans les villes, cf. Camille BLOCH, *L'assistance et l'Etat à la veille de la Révolution*, Paris, 1908, pp. 24 et sqq.

parvenu à faire subsister par un travail régulier. On peut penser que, parmi les journaliers et manœuvres, il en est beaucoup qui ne parviennent pas à s'occuper d'une façon régulière et qui ont à souffrir de longs chômages.

## XVII

### CONCLUSION.

On le voit, les rôles de la capitation nous décrivent, d'une façon vivante, l'aspect de la ville et l'importance respective des diverses classes sociales.

Beaucoup de villes se sont transformées au XVIII<sup>e</sup> siècle, le plus souvent grâce à l'action d'administrateurs éclairés, d'intendants comme M. de Tourny, à Bordeaux. La ville de Rennes, elle, s'est partiellement transformée grâce à un accident, à l'incendie de 1720; il a fallu rebâtir toute la partie centrale. Mais l'administration a imposé un plan uniforme, des rues rectilignes, l'édification de grandes maisons solidement construites en pierres de taille, contenant chacune plusieurs appartements d'un aspect moderne. Les rôles de la capitation montrent bien à quel point le centre de la ville diffère maintenant des anciens quartiers et des faubourgs, qui ont conservé leurs vieilles maisons étroites, bâties en bois et en torchis. Dans le centre habitent les personnes de l'aristocratie, les hauts fonctionnaires, la haute bourgeoisie des hommes de loi, l'aristocratie marchande. Dans les vieux quartiers logent surtout les artisans, si nombreux, les manœuvres, les gens des petits métiers, et la bourgeoisie n'y apparaît qu'à l'état sporadique.

Nous voyons revivre aussi dans les rôles de la capitation les diverses classes sociales. Le clergé séculier et régulier, affranchi de toute capitation, ne se montre, il est vrai, que dans la pénombre. Le rôle indique l'emplacement de tel ou tel couvent, souvent le logement des prêtres des paroisses, ainsi que la capitation de leurs domestiques. Sur le nombre

des nobles, qui habitent Rennes, bien qu'on indique souvent leur logement, on n'est pas exactement fixé; ce que l'on voit, c'est que ce sont les familles parlementaires qui tiennent la première place.

On se rend bien compte que Rennes, qui n'a qu'un marché agricole de second ordre, dont l'industrie et le commerce ne jouent qu'un rôle assez effacé, est surtout une ville administrative et parlementaire, qui vit principalement de la clientèle de ses tribunaux. Et, de fait, lorsque la Révolution supprimera le Parlement et l'intendance, Rennes perdra une partie notable de sa population<sup>(83)</sup>. Aussi les hommes de loi tiennent-ils la première place dans la bourgeoisie, surtout les procureurs au Parlement et les avocats. Mais, en dehors d'eux, les professions libérales, — à l'exception des professeurs de droit, et, dans une certaine mesure, des médecins, — jouent un rôle tout à fait effacé. Les maîtres de l'enseignement secondaire et primaire peuvent à peine être comptés dans la bourgeoisie. Mais de nombreux rentiers, de conditions de fortune très diverses, renforcent notablement la classe bourgeoise.

Immédiatement après la haute bourgeoisie, vient une partie de la classe marchande, d'abord les corporations privilégiées des apothicaires, imprimeurs et libraires, orfèvres, puis les marchands de drap et de soie et surtout les négociants et « magasiniers », qui font le commerce en

(83) Un tiers, dit le préfet Borie, en l'An IX (*Statistique du département d'Ille-et-Vilaine*, pp. 3-4); peut-être, d'ailleurs, y a-t-il là quelque exagération, car Borie indique pour Rennes une population de 25.904 habitants, et la ville, semble-t-il, à la veille de la Révolution, ne contenait pas plus de 32.000 âmes. Voy. la lettre du directoire d'Ille-et-Vilaine au ministre de l'Intérieur, du 1<sup>er</sup> décembre 1792 (*Bulletin d'histoire économique de la Révolution*, années 1917-1919, pp. 439-441) : « Rennes a vu fuir non seulement de son sein, mais même de son district, par une coalition contre cette ville, berceau de la Révolution en Bretagne, tous les ennemis de la République. Et leur fuite combinée de la destruction de tous les établissements qu'elle possédait comme le centre de toute l'administration de cette ancienne province a laissé une foule de malheureux privés des secours que leur procuraient les riches habitants qui ont disparu : cette ville offre d'ailleurs plusieurs bâtiments propres à y recevoir des fabriques, des manufactures en tous genres, établissements que sollicite une population nombreuse et pauvre qui réclame du travail qu'elle ne trouve plus ».

gros et concentrent les produits de l'industrie de la toile et du fil; mais il y a encore fort peu de *manufactures* au sens moderne du mot, à part l'établissement de Leboucher et quelques faïenceries. En somme, à Rennes, le commerce ne joue pas un rôle de premier plan, comme à Nantes ou à Bordeaux, où les armateurs, commissionnaires et assureurs sont si nombreux, et l'industrie y est beaucoup moins développée que dans une ville comme Troyes. D'ailleurs, à côté des gros marchands, vit toute une plèbe de petits marchands, qui est restée longtemps en marge de la corporation, et sur qui celle-ci exerce souvent une véritable inquisition.

Parmi les artisans, les seuls qui soient vraiment aisés, ce sont ceux qui pourvoient à l'alimentation, surtout les aubergistes, pâtisseries, confiseurs et une partie des boulangers. Et encore le métier de boucher ne paraît-il souvent que bien peu lucratif. Les métiers de l'habillement se distinguent, au contraire, par la très grande concurrence que se font les artisans très nombreux et peu fortunés; tel est le cas surtout des tailleurs et des cordonniers. Dans le bâtiment, la plupart des maîtres sont assez peu aisés, surtout les maçons, mais, en ces métiers, on trouve déjà des *entrepreneurs*, qui disposent de capitaux plus importants et qui annoncent une organisation nouvelle du travail. Dans les industries du fer, on n'aperçoit encore aucune trace d'une semblable transformation : taillandiers et tourneurs constituent encore des métiers assez misérables. Quant aux corporations qui travaillent, en grande partie, pour l'exportation, elles ne comprennent pas encore des industriels, au sens moderne du mot : parmi les teinturiers et les ouvriers du cuir, une minorité seulement est arrivée à l'aisance, et encore la décadence menace-t-elle les corroyeurs et les blanchonniers. Le grand profit des industries qui façonnent les fils va aux négociants et aux commissionnaires <sup>(84)</sup>.

(84) L'importance relative des divers métiers est presque identique dans toutes les villes de l'ancienne France. Ainsi, à Dijon, une ordonnance municipale de

Un fait intéressant nous est encore révélé par les rôles de la capitation; c'est l'existence d'artisans forains (boulangers, cordonniers, tailleurs) qui « travaillent pour la campagne », et qui sont encore moins aisés que leurs confrères urbains. — On voit nettement aussi que la plupart des maîtres ouvriers ne sont aidés, ni par des compagnons, ni par des apprentis; en tout cas, très peu d'entre eux ont plus d'un compagnon. Dans le monde ouvrier, aucune concentration du travail n'apparaît encore.

Enfin, dans les classes ouvrières, tout au bas de l'échelle, on aperçoit toute une foule de petits métiers, où les artisans se distinguent malaisément de simples manœuvres; puis c'est une masse de terrassiers, journaliers, porteurs, portefaix, qui souvent ne peuvent vivre que parce que leurs femmes exercent aussi un petit métier. Tous ces travailleurs, aux gains souvent infimes, forment le fond de la population de certains quartiers de la vieille ville et de quelques faubourgs. — On a vu aussi que toute une partie de la population, comptant peut-être plusieurs milliers de personnes, est trop misérable pour figurer sur les rôles de la capitation.

La capitale de la Bretagne présente un champ d'étude intéressant, parce qu'elle a bien les caractères ordinaires de beaucoup de villes françaises de second ordre, villes qui sont surtout des centres administratifs et judiciaires et qui ne connaissent qu'un développement économique assez médiocre. — C'est aussi un bon exemple pour montrer le parti que l'on peut tirer des rôles d'impôts et notamment des rôles de la capitation pour l'étude des populations

1711 répartit les métiers en quatre classes : la première comprend les imprimeurs, libraires, chirurgiens, orfèvres, drapiers, merciers, quincailliers; la seconde groupe les métiers de l'alimentation, ceux du cuir, les cordonniers et les tapissiers; la troisième, les artisans du métal et de l'ameublement; la quatrième, les ouvriers du bâtiment, les savetiers, les ouvriers à façon, les manœuvres (A. ROUPNEL, *op. cit.*, pp. 135-136). — Sur la façon dont les négociants « contrôlent » l'industrie rurale, voy. mon article, *Le caractère de l'industrie rurale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle* (*Revue historique*, janvier 1923).

urbaines et des classes sociales qu'elles renferment, pour se rendre compte aussi de la vie économique des villes de l'ancienne France.

Enfin, on comprendra plus fortement encore la vie économique et sociale de Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on considère les transformations qui se sont accomplies en cette ville au cours du XIX<sup>e</sup>. — Tandis qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le marché de Rennes n'avait qu'une importance presque exclusivement locale (si l'on fait exception pour les manufactures de toiles et de fils), maintenant ce marché est en relation avec le reste de la France et même avec l'étranger. C'est que les voies de communication se sont complètement transformées : 14 lignes de chemins de fer et de tramways rayonnent autour de la ville; le réseau des canaux bretons a été achevé. Enfin, les énormes progrès de la culture ont fait de Rennes un marché agricole de premier ordre et permettent aux paysans d'exporter au loin leurs produits<sup>(85)</sup>. Le commerce des produits agricoles est devenu un grand commerce, la meunerie, une grande industrie. Et voici que travaillent pour le marché mondial l'industrie de la broserie, la fabrication des beurres, l'industrie et le commerce des chiffons en gros, l'industrie et le commerce des peaux; sur le marché national trouvent leurs débouchés l'imprimerie, la tannerie, la fabrication des chaussures, l'industrie de la lingerie et chemiserie, la fonderie.

Sans doute, Rennes n'est pas devenu une place industrielle et commerciale de premier ordre; c'est toujours sur-

(85) Quelques chiffres marquent bien cette profonde transformation. En 1907, dans le département d'Ille-et-Vilaine, le froment est cultivé sur 145.110 hectares et produit 226.119 tonnes; le seigle n'est plus cultivé que sur 1.974 hectares produisant 2.259 tonnes; seul, le sarrasin conserve une assez grande importance : cultivé sur 67.154 hectares, il produit 68.027 tonnes. Les plantes fourragères ont fait d'énormes progrès : betteraves (25.887 hectares; 927.531 tonnes); luzerne (4.681 hectares; 152.188 tonnes); la culture des pommes de terre s'est beaucoup développée aussi (18.639 hectares; 260.000 tonnes); les fourrages sont devenus très productifs. L'élevage a pris une importance de premier ordre (chevaux, ânes et mulets, 77.430 têtes; bœufs, et veaux, 109.080; vaches laitières, 265.000; porcs, 133.430); seuls, les moutons ne donnent qu'un faible produit (23.170 têtes).

tout une ville administrative, centre d'un corps d'armée, siège d'une cour d'appel et d'une université. Mais elle ne vit plus uniquement de sa clientèle de nobles, d'hommes de loi et de riches bourgeois. Sa physionomie économique s'est fortement modifiée. L'arsenal militaire, les ateliers du chemin de fer ont donné naissance à d'importantes agglomérations ouvrières. Et, si le commerce de détail joue encore un grand rôle, d'importants établissements industriels se sont créés dans lesquels se manifeste une véritable concentration industrielle. Considérons que 6 minoteries emploient 90 ouvriers; 14 imprimeries, 1.400 (une d'elles en occupe près de 1.000); 5 brosseries, 500; une filature, 200; une chemiserie, 250; 2 fabriques de chaussures, 400; 8 fabriques de meubles, 150; une fonderie, 500. Ce n'est plus la dispersion, l'éparpillement, qui caractérisaient les métiers rennais sous l'Ancien Régime. Le développement économique se manifeste encore par le fait que le chiffre d'affaires du centre de Rennes peut être évalué à 600 millions de francs <sup>(86)</sup>.

En même temps, l'aspect de la ville s'est profondément modifié; le centre s'est dépeuplé au profit des quartiers de la périphérie, qui se sont peu à peu construits, reliant les uns aux autres les divers faubourgs et poussant toujours plus loin vers la campagne l'agglomération urbaine. Bourgeois et ouvriers de la grande industrie ont également contribué à peupler la nouvelle ville <sup>(87)</sup>.

Dans toute étude de ce genre de pareilles comparaisons pourront singulièrement éclairer l'histoire de l'évolution économique et sociale.

Henri SÉE.

(86) Voy. l'excellente *Etude économique sur la situation industrielle et commerciale de la circonscription de la Chambre de commerce de Rennes de 1898 à 1909*, par Louis GRILLET, Rennes, 1910 (rapport et atlas).

(87) Voy. H. GAILLARD, *op. cit.*, loc. cit., t. XXIV, pp. 558 et sqq. — L'imprimerie Oberthür, la fonderie, l'arsenal, les ateliers des chemins de fer, établis dans des quartiers éloignés du centre, ont contribué à donner à la ville une configuration nouvelle.